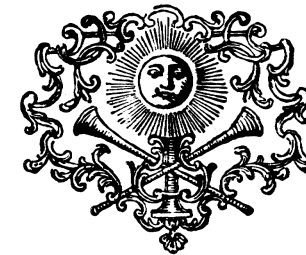


LE FEDERALISTE

revue de politique

*Espérer le maintien de l'harmonie parmi
plusieurs Etats indépendants et voisins
ce serait perdre de vue le cours uniforme
des événements humains et aller contre
l'expérience des siècles.*

Hamilton, The Federalist



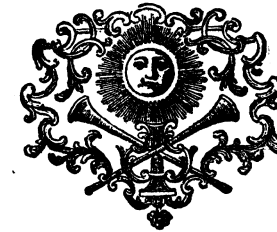
V^e ANNEE, NUMERO 2, OCTOBRE 1963

LE FEDERALISTE

revue de politique

Directeur: Mario Albertini

Le Fédéraliste est la revue d'un groupe de militants du Mouvement Fédéraliste Européen. Sa base théorique particulière est la demystification de la justification idéologique des Etats souverains (la nation). Sa base pratique actuelle est la tentative de déplacer la lutte politique des domaines nationaux au champ supranational. *Le Fédéraliste* se propose d'étudier le sens du cours de l'histoire, les aspects du processus du pouvoir, la situation des cadres conceptuels de la connaissance politique, dans le but de rendre possible une action politique autonome. *Le Fédéraliste* a été publié pendant trois ans en italien. Pour ne pas limiter ses lecteurs aux seuls Italiens et pour tenir la promesse faite dès le départ, il paraît maintenant en français et compte paraître plus tard en anglais. Il vit grâce aux abonnements et à la publicité. A la fin de chaque année est publié le bilan.



Quatre numéros par an

Le numéro F. 3 - L. 400

Abonnement de soutien F. 25 - L. 2500.

Abonnement F. 10 - L. 1500

Abonnement méritoire F. 50 - L. 5000.

Direction et Administration: Corso Cavour 16, Pavia - CCP. n. 3/38688.
Rédaction milanaise: Via della Guastalla 1, Milano. *Rédaction lyonnaise:*
B. Lesfargues, 22, rue des Essarts, Bron (Rhône) - CCP. n. 5654-32, Lyon.

TABLE DES MATIERES

La reprise de l'action	p. 93
La signification politique de l'encyclique " <i>Pacem in terris</i> " »	95
MARIO STOPPINO, <i>Bref aperçu de la démocratie moderne</i> .	» 107

LES FAITS ET LES IDEES

La pensée erronée de Kohn sur le nationalisme allemand (f. r.)	» 130
Robert Schuman (m. a.)	» 137

LES PROBLEMES DE L'ACTION

L'action cadre démarre

Compte-rendu de la réunion d'Autonomie Fédéraliste »	143
Textes officiels de la Campagne	» 146
Instructions pratiques	» 152
Autres textes approuvés ou discutés par Autonomie Fédéraliste	» 157
Vers une position supranationale à l'égard du problème de la réunification de l'Allemagne	
Introduction	» 162
Propositions pour la discussion du problème allemand »	164
Résolution sur le problème allemand approuvée à Munich le 1 ^{er} septembre 1963	» 168
Une motion du Comité régional lombard sur le Tyrol du sud	» 176

La reprise de l'action

Nous avons fondé cette revue en 1959 pour soutenir la lutte fédéraliste au moyen d'un travail théorique. Peu après, le fait de disposer d'une revue, c'est-à-dire de s'être groupés autour d'un instrument permettant d'étudier et de réfléchir, se révéla comme providentiel. Le fédéralisme militant entra dans une grave crise d'orientation politique, et l'accent sur la culture devint pour les autonomistes le fait politique central. Il s'agissait de ne pas se disperser, de résister, d'enquêter pour reconnaître les erreurs qui avaient provoqué la crise, et de formuler de nouveau la ligne générale afin de pouvoir reprendre la lutte.

A mesure que nous réussissions à identifier ces erreurs et à formuler de nouveau la ligne générale, nous réussissions également à comprendre clairement un problème du fédéralisme militant que nous avons déjà entrevu, mais seulement de façon confuse, dans les expériences du passé. C'est un fait que les fédéralistes doivent se battre à un niveau supranational. A un tel niveau, il n'existe pas de pouvoir déjà constitué pour lequel lutter, il n'existe pas de partis, pas d'organes d'information du peuple, pas de philosophie publique, et même pas d'opinion publique à proprement parler. Il en résulte que si les fédéralistes veulent vraiment se battre et tâcher de devenir une force, ils doivent construire le cadre même de leur lutte, à savoir un cadre européen de lutte et de propagande politique, et qu'ils ne peuvent le faire que par une action-cadre qui passe par le coeur et par la tête de tous, créant partout le point de repère supranational qui manque à l'heure actuelle.

Le 29 septembre, à Bâle, après plus de trois ans de méditations et de luttes, nous avons décidé d'entreprendre une action de ce genre, le Recensement Volontaire du Peuple Fédéral Européen. Pour que cette action prenne corps il a suffi d'une cinquantaine de personnes. Pour la soutenir jusqu'au moment où, grâce à un grand nombre d'adhésions, elle aura une force d'attraction propre, il en faudra bien davantage, pas moins de plusieurs centaines. Par conséquent le succès de l'action-cadre ne dépend plus de nous, mais des autres, de ceux qui seront amenés à en prendre connaissance et qui pourront décider s'ils y participent ou non. En 1959 nous avons prié les fédéralistes de soutenir la revue, aujourd'hui nous les prions de soutenir l'action. Il s'agit d'accomplir un nouveau pas en avant dans la lutte pour le fédéralisme et l'Europe.

*La signification politique de l'encyclique "Pacem in terris"**

La dernière encyclique du défunt pape Jean XXIII^e, « Pacem in terris », a suscité, en ce qui concerne les assertions qu'elle contient sur la paix, un chœur presque unanime de louanges et d'approbations. Des membres de l'Eglise catholique aux fidèles des autres confessions, des hommes de culture aux hommes politiques, presque tous ont accueilli l'encyclique avec enthousiasme. L'homme du commun y a vu une lueur d'espérance. Les journaux et les autres moyens d'information l'ont largement diffusée en lui donnant une place de première importance, contribuant ainsi à son profond retentissement. En particulier, elle a rencontré l'approbation et les louanges des organes du gouvernement de l'Union Soviétique lui-même; et le gouvernement des Etats-Unis a proclamé que la politique de son pays se conforme aux principes indiqués par le Pape (1). Chez des millions d'hommes la figure et les paroles du pape Jean

(*) Cet éditorial est l'opinion commune d'un large groupe de fédéralistes, les rédacteurs et les amis de la revue, comprenant des catholiques comme des non catholiques.

(1) Il n'est point besoin de rappeler ici, même sommairement, les éloges et les appréciations extrêmement positifs qui ont été faits sur l'encyclique dans toutes les parties du monde. Dans le but qui nous intéresse il suffira de noter quelques réactions qui se sont vérifiées de la part des gouvernements des superpuissances mondiales, l'Union Soviétique et les Etats-Unis.

Les *Isvestia* de Moscou, lors de l'émanation de l'encyclique « Pacem in terris », manifestèrent clairement l'approbation et la satisfaction du Kremlin. Et à la mort de pape Jean XXIII^e, on pouvait lire — toujours sur les *Isvestia* — cette appréciation concernant son oeuvre en faveur de la paix: « Le défunt Pape s'était assigné la tâche de construire un monde sans guerre, d'affirmer sur la terre une paix effective et durable, cette paix à laquelle s'intéressent aujourd'hui les hommes dont les convictions religieuses, politiques et sociales sont les plus diverses. Il affronta cette tâche d'une manière nouvelle et avec beaucoup d'énergie. Justement parce qu'il s'imposa cette mission et qu'il lutta pour la réaliser, franchissant des obstacles qui semblaient insurmontables et ouvrant des perspectives qui hier encore apparaissaient irréelles, pape Jean XXIII^e a été l'une des personnalités les

ont réveillé la foi en un avenir meilleur pour l'humanité, un avenir de paix.

Devant un si grand chœur d'approbations, qui se sont manifestées en liaison avec un problème aussi décisif pour l'avenir du genre humain que celui de la paix, il faut examiner quelle est la signification politique effective de l'encyclique « *Pacem in terris* ». Il ne s'agit pas bien entendu de se plonger dans une analyse de l'importance de l'oeuvre du pape Jean pour la rénovation de l'Eglise catholique et encore moins d'examiner les intentions du Souverain Pontife lorsqu'il a écrit l'encyclique. Sans oublier la très grande autorité d'où elle est issue, sans discuter non plus la générosité et la foi qui l'ont engendrée, il s'agit seulement de chercher à comprendre quelle est la signification politique objective de l'encyclique « *Pacem in terris* » dans la situation mondiale actuelle.

Pour comprendre, dans cette perspective, la signification de l'encyclique du pape Jean XXIII^e, il faut tout d'abord se rendre compte, d'un point de vue réaliste, de la situation politique effective du monde. Après la seconde guerre mondiale, et déjà pendant celle-ci, on a assisté à la fin du système européen des

plus marquantes du monde contemporain ».

Le 11 avril 1963, le Département d'Etat des Etats-Unis publiait la déclaration suivante: « Le Gouvernement des Etats-Unis accueille chaleureusement l'émouvant message adressé par Sa Sainteté Jean XXIII^e à tous les hommes de bonne volonté. 'Pacem in terris' est une encyclique historique d'importance mondiale, qui correspond profondément à l'esprit du Concile Ecuménique. Aucun pays ne pourrait être plus sensible que les Etats-Unis à l'appel profond qui y est contenu, à la réaffirmation de la dignité de l'individu et du droit de l'homme à la paix, à la liberté et à la recherche du bonheur.

L'appel de Pape Jean XXIII^e pour un désarmement qui serait sûr pour tous, pour un ordre mondial consolidé à travers un renforcement des Nations-Unies et pour l'expansion des droits humains, de la liberté religieuse et des possibilités économiques étendues à tous les hommes, exprime le désir de l'humanité du monde entier. C'est ainsi que devraient être les aspirations de tous les gouvernements, afin qu'il devienne possible d'atteindre l'objectif principal de l'encyclique: la paix basée sur la justice, sur la vérité et sur le respect des droits des nations et des individus ». Un diplomate américain à Rome affirmait en exultant que l'encyclique « *Pacem in terris* » « comprend toutes les finalités pour lesquelles les Etats-Unis ont opéré. Nous ne pourrions être davantage d'accord avec elle » (Voir *Time*, *The Weekly New Magazine*, du 19 avril 1963). Et dans le *New York Times* du 12 avril on pouvait lire, se référant au contenu de la « *Pacem in terris* »: « La majeure partie de ces suggestions et de ces principes sont déjà appliqués par les Nations-Unies et par les Etats-Unis. Ils acquièrent une plus grande valeur parce qu'une autorité, à laquelle le premier ministre Khrouchtchev lui-même s'est symboliquement incliné, les a fait siens ».

Etats en tant que centre du monde et à l'instauration d'un système d'Etats mondial. Le nouvel équilibre mondial aboutissait et aboutit encore à deux superpuissances de dimensions énormes, les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Leur grande force économique et militaire les conduisit à diviser autant qu'elles le purent l'humanité en deux zones d'influence, l'une opposée à l'autre, l'une menée de façon rigide et autoritaire et l'autre contrôlée moins durement et avec plus d'élasticité. Dans l'intention de maintenir et d'agrandir leurs positions dans le monde par rapport à la superpuissance opposée, elles s'engagèrent dans une frénétique et gigantesque course aux armements, qui absorbait et absorbe encore une grande partie de leurs budgets nationaux respectifs, et qui se révèle insoutenable pour n'importe quel autre pays. Il s'agit donc d'un équilibre bipolaire, très précaire, et qui a eu pendant longtemps l'aspect de la confrontation rigide de deux blocs ennemis, de la guerre froide et souvent de la guerre chaude même si elle fut de dimensions limitées.

Une situation mondiale de ce genre ne pouvait et ne peut être une situation de paix. L'équilibre des forces ne conduit pas à la paix stable mais seulement à la trêve, c'est-à-dire à une situation transitoire d'absence de guerre, toujours précaire et toujours susceptible d'être bouleversée par la guerre. La paix effective, l'ordre de la paix ne s'instaure que, comme l'avait déjà indiqué Emmanuel Kant, si l'on établit au dessus des Etats un pouvoir plus fort qui puisse contrôler les Etats eux-mêmes: en un mot, grâce à la fédération. Contre le désordre international et la guerre, il n'est pas d'idéologie politique ou de pacifisme qui tienne, écrivait Lord Lothian dans son essai *Pacifism is not enough*, tant que les hommes sont divisés en Etats ayant une souveraineté absolue (2). C'est la souveraineté absolue des Etats qui impose nécessairement à chaque Etat, comme nécessité première, la défense et la sûreté nationale. De là le désordre international, l'équilibre des forces, la politique de puissance, la guerre. Contre la souveraineté absolue des Etats se brisent tous les pacifismes ingénus et confiants qui espèrent la paix des classes politiques au pouvoir dans les Etats, comme celui actuellement personnifié par Lord Russell, et finissent par supporter l'énorme responsabilité théorique et morale de couvrir le maintien de la guerre sous le masque de la paix ou de l'espoir de la paix.

La trêve instaurée par le nouvel équilibre mondial bipolaire a été particulièrement précaire et constellée de conflits locaux.

(2) E. KANT, *Pour la paix perpétuelle*, 1795; LORD LOTHIAN, *Pacifism is not enough, nor Patriotism either*, Oxford University Press, London, 1935.

Les deux superpuissances, incapables de contrôler directement le globe tout entier, et constamment effrayées par un élargissement de la zone d'influence de l'ennemi respectif, ont été portées à intervenir - directement ou indirectement - partout où se manifestait une situation de faiblesse particulière, ou de pénétration particulière, de l'une par rapport à l'autre. Le gouvernement réel du monde, l'équilibre à deux, a donné lieu, par conséquent, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, presque continuellement, à des situations locales chaotiques, à des guérillas et des guerres limitées, au cours desquelles des milliers d'hommes ont perdu la vie dans les combats. Les Etats groupés dans les deux sphères d'influence, se sentant défendus par le protectorat de leur respective puissance hégémonique, ont été portés à méconnaître leur situation réelle d'Etats dépendants et à se maintenir divisés, à l'encontre de toutes les exigences économiques, sociales et politiques du monde contemporain. En particulier, les Etats de l'Europe occidentale, qui, en se fédérant, auraient pu et pourraient jouer un rôle pacifique de grande importance pour les pays sous-développés et pour le monde entier et relancer dans l'histoire des hommes le principe fédéral comme principe dépassant la souveraineté absolue des Etats, sont restés divisés, en dépit de la liberté d'action qui leur était laissée par les Etats-Unis d'Amérique. Et cela en raison de la sottise et de l'incapacité des classes politiques, et surtout de l'absence très grave des fédéralistes, incapables jusqu'à maintenant de construire une force politique européenne en mesure d'abattre la souveraineté absolue des Etats du continent.

En une telle situation où l'équilibre à deux et l'incapacité des Européens à s'unir ont mis le monde dans le désordre et dans un état de trêve constellé de conflits, la sincère aspiration à la paix de l'énorme majorité des hommes n'a pas pu s'acheminer vers les principes et les objectifs de la paix effective. Au contraire, elle a été dirigée vers principes et institutions qui n'ont que l'apparence de la paix, et qui n'ont, en réalité, que la fonction objective de masquer la situation réelle de désordre et de trêve: le désarmement et l'O.N.U.

De désarmement, on en a parlé sans cesse depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Comités et Commissions spéciales, créées dans le sein ou en dehors de l'Organisation des Nations-Unies, ont négocié inlassablement autour des problèmes dits du désarmement. De ce mot comme de celui de paix, on s'est gargarisé sans cesse, naturellement, surtout les gouvernements des deux superpuissances mondiales, pendant qu'en même temps ils se glorifiaient et se glorifient encore, afin de menacer l'ennemi possible et de l'avertir, de l'énorme puissance militaire

de leurs pays, de leurs immenses crédits militaires, de l'effroyable force destructrice de leurs bombes atomiques, de la foudroyante rapidité et de l'efficacité de leurs missiles porteurs d'engins nucléaires. On a donc parlé du désarmement et négocié, à n'en plus finir; mais on n'a pas fait un seul véritable pas en avant. Le traité de Moscou lui-même, portant sur l'interdiction des expériences nucléaires non-souterraines, n'est pas une première réalisation du désarmement: il n'arrête même pas l'augmentation des armements. La raison de cette faillite est très simple: le désarmement véritable et général n'est pas une prémisses, mais une conséquence de l'instauration de l'ordre de la paix. Sans un pouvoir supérieur qui maintienne l'ordre du droit, les Etats doivent avant tout préserver leur propre sécurité: c'est pourquoi non seulement ils ne veulent, mais ne peuvent, désarmer. Et pourtant les hommes sont portés à croire réellement, à espérer sincèrement, que le désarmement se réalisera un jour ou l'autre dans la situation présente du monde.

Les mêmes remarques doivent être faites pour l'Organisation des Nations-Unies. L'O.N.U. groupe tous ou presque tous les Etats du monde. A l'O.N.U., même les représentants des Etats les plus faibles ont l'impression d'avoir une voix, un poids, dans l'équilibre du monde. A travers l'O.N.U. les Etats-Unis ont proclamé pendant longtemps leurs buts et leurs luttes « pacifiques ». Maintenant, l'Union Soviétique commence également à s'en servir. Les hommes voient en l'O.N.U. un organisme qui regroupe la plus grande partie des pays de la terre et qui peut préserver la paix. Et pourtant elle n'a aucun pouvoir réel au-dessus des Etats; elle n'a absolument pas la force d'empêcher la guerre, d'imposer des limites aux politiques des Etats. Quand le monde traverse une période de crise effective, comme c'est arrivé avec la récente crise de Cuba, ce n'est pas du tout l'O.N.U. qui compte mais le gouvernement réel du monde, l'équilibre de puissance bipolaire, des Etats-Unis et de l'Union Soviétique. L'O.N.U., comme le désarmement, masque, dans l'esprit des hommes, la situation de trêve précaire dans laquelle ils se trouvent. En substance, comme les négociations sur le désarmement et la Société des Nations masquèrent, entre les deux guerres, le désordre international et la préparation de la guerre en Europe, aujourd'hui les négociations sur le désarmement et l'O.N.U. masquent le désordre international dans le monde, la course aux armements et les guerres locales.

Depuis un certain nombre d'années, l'équilibre bipolaire s'atténue peu à peu. Déjà auparavant, en raison de l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les deux superpuissances de contrôler le globe tout entier, de nombreux pays, spécialement

dans le tiers monde, avaient assumé une position de neutralité entre les deux blocs. Puis, à l'intérieur des deux blocs eux-mêmes, se sont fait entendre des voix qui ne s'alignaient pas parfaitement sur leurs têtes de file respectives. Le grand développement économique des six pays du Marché commun a commencé à faire souffler un vent de fronde en Europe, surtout dans la France de de Gaulle. La Chine communiste a déjà creusé un fossé qui semble infranchissable entre elle-même et l'Union Soviétique. Les deux superpuissances mondiales, impuissantes à maintenir inchangée leur position dans le monde, en raison aussi des notables difficultés intérieures causées par l'effort énorme qu'elles soutiennent dans le domaine international, commencent à essayer d'atténuer marginalement leur conflit, dans l'intention de préserver leur suprématie dans leurs propres zones d'influence. C'est dans cette perspective que doit être considéré également le récent traité sur l'interdiction partielle des explosions nucléaires. Mais le déclin de leur puissance contraint les Etats-Unis et l'Union Soviétique à tenir le plus grand compte de forces qu'auparavant ils parvenaient à diriger ou à écraser. En particulier, dans l'Est européen, l'Union Soviétique et les régimes communistes sont conduits à considérer avec plus de respect l'organisation de l'Eglise catholique, très puissante dans certains Etats de cette zone. Des compromis entre les régimes communistes et l'Eglise catholique deviennent ainsi pensables et possibles (3).

C'est dans cette situation que doit être estimée la signification politique effective de l'encyclique « Pacem in terris ». L'atténuation du pouvoir des deux superpuissances mondiales et le processus qui en résulte de ce que l'on appelle la détente, ont permis au pape Jean de détacher, en partie, et remportant un certain succès, la voix de l'Eglise de ce qui apparaissait un alignement exclusif sur l'un des deux blocs. Il a adressé l'encyclique non seulement aux catholiques, mais à tous les hommes de bonne volonté. Son grand mérite, qui doit être souligné, a été justement de s'élever au-dessus des deux blocs opposés et d'adresser le mot « paix » à toute l'humanité, sans exclure personne (4).

(3) Nous ne pensons pas, naturellement, à des compromis de nature idéologique; mais à des compromis concernant la situation et l'activité de l'Eglise catholique dans les régimes communistes de l'Est européen.

(4) Pour souligner cet aspect de l'encyclique « Pacem in terris », on a forgé des expressions ad hoc, comme « désoccidentalisation » et « fin de l'ère constantinienne ». Les gauches communistes ont parlé de la fin de l'« esprit des croisades ». Dans la publication hebdomadaire du Parti Communiste Italien *Rinascita* du 20 avril 1963, on lit par

Toutefois, si l'encyclique « Pacem in terris » a dépassé, au moins partiellement, l'enrégimentation objective de l'Eglise catholique dans l'un des deux blocs, elle n'a pas dépassé réellement l'actuelle situation mondiale de puissance fondée sur l'équilibre bipolaire, l'état de trêve et non de paix, et en définitive le maintien de la guerre. L'encyclique brise une lance en faveur du désarmement: désarmement général fondé sur la confiance réciproque. Selon l'encyclique, il serait rendu possible en ce sens qu'il est réclamé par la juste raison, qu'il est ardemment désirable et qu'il est de la plus haute utilité: « La justice, la sagesse, le sens de l'humanité réclament, par conséquent, qu'on arrête la course aux armements; elles réclament la réduction parallèle et simultanée de l'armement existant dans les divers pays, la proscription de l'arme atomique et enfin le désarmement dûment effectué d'un commun accord et accompagné de contrôles efficaces. 'Il faut empêcher à tout prix, proclamait Pie XII, que la guerre mondiale, avec ses ruines économiques et sociales, ses aberrations et ses désordres moraux, déferle une troisième fois sur l'humanité'. Mais que tous en soient bien convaincus: l'arrêt de l'accroissement du potentiel militaire, la diminution effective des armements et — à plus forte raison — leur suppression, sont choses irréalisables

exemple, signé par Ambrogio Donini: « En dehors de toutes les considérations doctrinales et politiques qui donnent au dernier document de pape Roncalli — le huitième de son pontificat — un caractère nouveau et extrêmement important, le motif central de la position que le Souverain Pontife traite avec une hardiesse remarquable, est celui de la « fin des croisades », la condamnation de toute discrimination faite sur la base de pures idéologies entre hommes qui participent également à une « dignité naturelle », qui n'est plus offusquée par des brouillards moralisants et hypocrites, mais est considérée pour la première fois comme une réalité vivante, en train de se réaliser dans l'histoire ». Le même principe a été exprimé par de très nombreux partis, même catholiques. Par exemple, dans le numéro de juillet-août de la revue *Humanitas*, Giorgio Campanini a écrit: « Après Jean XXIII^e, l'Eglise ne s'est plus retirée derrière aucun retranchement, ni matériel, ni spirituel, mais s'est ouverte sur le monde, tendue pour écouter le battement de l'histoire, pour s'insérer en elle et pour l'orienter vers le Christ » (p. 700); et Franco Demarchi, encore plus explicitement: « Encore peu de temps avant que pape Jean XXIII^e ne parvienne au seuil pontifical, les catholiques étaient invités d'en haut à refuser le dialogue avec les représentants de groupes hostiles à l'Eglise: cette attitude assumait bien, dans les meilleurs cas, la signification d'un acte de solidarité simple et justifié avec les catholiques persécutés, mais dans la majeure partie, elle assumait l'expression banale d'une crainte exagérée, d'un dédain ostentateur envers les autres et d'une mésestime intime envers nos militants eux-mêmes. Pape Jean XXIII^e conversa avec tous sans l'ombre de dédain. La foi n'en souffrit point, mais se répandit » (p. 704-705).

ou presque sans un désarmement intégral qui atteigne aussi les âmes: il faut s'employer unanimement et sincèrement à faire disparaître la peur et la psychose de guerre. Cela suppose qu'à l'axiome qui veut que la paix résulte de l'équilibre des armements, on substitue le principe que la vraie paix ne peut s'édifier que dans la confiance mutuelle. Nous estimons que c'est là un but qui peut être atteint, car il est à la fois réclamé par la raison, souverainement désirable, et de la plus grande utilité ».

Ainsi, on tombe dans l'antique erreur, propre à tous les pacifistes les plus ingénus, selon laquelle on considère le désarmement possible sur la base de la bonne volonté des Etats, plutôt que sur la base d'un pouvoir supérieur aux Etats eux-mêmes; on croit que la situation internationale de puissance peut être modifiée de façon substantielle par la raison et la bonne volonté des gouvernants, alors que c'est précisément la situation internationale de puissance qui marque les limites dans lesquelles les gouvernants peuvent manifester leur raison et leur bonne volonté.

Il est vrai que dans l'encyclique on reconnaît la nécessité de la constitution d'une puissance de dimensions mondiales: « De nos jours, le bien commun universel pose des problèmes de dimensions mondiales. Ils ne peuvent être résolus que par une autorité publique dont le pouvoir, la constitution et les moyens d'action prennent eux aussi des dimensions mondiales et qui puisse exercer son action sur toute l'étendue de la terre. C'est donc l'ordre moral lui-même qui exige la constitution d'une autorité publique de compétence universelle ». Mais, peu auparavant on dit que: « Il n'appartient pas à l'autorité de la communauté mondiale de limiter l'action que les Etats exercent dans leur sphère propre, ni de se substituer à eux. Elle doit au contraire tâcher de susciter dans tous les pays du monde des conditions qui facilitent non seulement aux gouvernements, mais aussi aux individus et aux corps intermédiaires l'accomplissement de leurs fonctions, l'observation de leurs devoirs et l'usage de leurs droits dans des conditions de plus grande sécurité ». Une telle formule même si l'on peut espérer qu'elle pourra susciter quelque approfondissement, est très ambiguë puisqu'il n'est pas possible de sauvegarder la paix et la sécurité entre les Etats sans limiter substantiellement leurs pouvoirs, sans rompre le dogme de la souveraineté absolue. Mais surtout, l'encyclique indique comme « signe des temps » en ce domaine la formation de l'Organisation des Nations-Unies et, après l'avoir louée pour la Déclaration universelle des Droits de l'homme, déclare: « Nous désirons donc vivement que l'Organisation des Nations-Unies puisse de plus en plus adapter ses structures et

ses moyens d'action à l'étendue et à la haute valeur de sa mission. Puisse-t-il arriver bientôt le moment où cette Organisation garantira efficacement les droits qui dérivent directement de notre dignité naturelle, et qui, pour cette raison, sont universels, inviolables et inaliénables ». De cette façon est assigné à l'O.N.U. un rôle qu'elle n'a absolument pas et ne peut avoir, et la confiance des hommes est dirigée vers une institution incapable de sauvegarder ou d'établir l'ordre du droit dans le monde, la paix mondiale. Cela vient aussi du fait que, tandis que dans l'encyclique « Pacem in terris » on comprend la toujours plus grande interdépendance économique, sociale et politique qui unit toujours davantage entre eux les hommes et les peuples, on croit que de cette interdépendance peut naître directement et graduellement une communauté politique mondiale (ou mieux, que peuvent naître des « pouvoirs publics mondiaux »). On ne s'aperçoit pas qu'une telle communauté n'a présentement aucune perspective réelle et que ce n'est que dans cette zone du monde où l'interdépendance s'est développée au point de dépasser les Etats eux-mêmes — la partie occidentale du continent européen — qu'on peut entreprendre le long chemin, en lutte contre la souveraineté absolue des Etats, qui doit être parcouru pour déboucher finalement sur la paix stable du monde.

En conclusion, on doit dire avec douleur que malgré la bonté et la générosité des buts du pape Jean, la parole de paix contenue dans l'encyclique « Pacem in terris » oriente en réalité les hommes vers ces principes et ces institutions qui, comme le désarmement et l'O.N.U., ont la fonction objective de masquer l'état de trêve, fondé sur le maintien de la guerre, dans lequel se trouve encore le genre humain. On peut maintenant comprendre pleinement la signification des approbations et des louanges adressées à l'encyclique « Pacem in terris », en particulier par les puissants de la terre, par les gouvernants de l'Union Soviétique et des Etats-Unis d'Amérique. Ils ont justement vu, dans la paix conçue en termes de désarmement et de développement de l'O.N.U., un soutien à leur politique et à la situation mondiale actuelle, pour le moins dans le sens d'une incitation à fonder des espoirs sur le développement pacifique de cette situation mondiale. La signification politique objective de l'encyclique « Pacem in terris », il est pénible de le dire, est donc de contribuer à masquer idéologiquement l'état de trêve précaire et le maintien de la guerre.

On pourra objecter que l'encyclique du pape Jean ne s'adressait pas tant, ou seulement, aux puissants de la terre, aux gouvernants et aux classes politiques, que surtout à l'homme du commun, à tous les hommes du monde. Et, en tant que

telle, pourra-t-on dire, elle a suscité dans l'âme des hommes du commun, en raison de la haute autorité dont elle provenait, une nouvelle étincelle d'espoir, un désir renouvelé et fervent de paix mondiale. Mais l'argumentation n'a pas de poids: c'est justement là qu'est l'aspect objectivement mystificateur de l'encyclique « Pacem in terris ». La nouvelle espérance de paix qu'elle suscite chez l'homme du commun, en fait, est dirigée vers le désarmement et l'O.N.U. qui sont en fait la couverture du maintien de la guerre. Et même si le message de paix du Souverain Pontife parvient à l'homme de la rue sans référence aux instruments nécessaires pour la rejoindre, ne sera-t-il pas naturel pour lui de se tourner avec la plus grande foi et le plus grand espoir vers la raison et la bonne volonté des puissants? Faire naître le désir et l'espoir de paix, sans indiquer les instruments effectifs pour l'obtenir, ou en indiquant des instruments qui par leur structure ne sont pas valables, n'a d'autre but que de justifier — à travers ce désir et cet espoir — la puissance de ceux qui seuls ont la réputation de pouvoir les satisfaire. De cette façon l'homme de la rue est mystifié, il n'est pas amené à se rendre compte de la véritable nature de la paix et de celle de la guerre, ni des difficultés qui s'opposent à la construction d'un ordre pacifique, ni de l'oeuvre qu'il est lui-même appelé à accomplir pour le réaliser. « Pacem in terris » n'est pas un message de témoignage et de scandale tourné vers le futur, mais un message loué et honoré tourné vers le présent (5).

(5) Puisque, à la lueur de l'enseignement et du témoignage de vie du Pape bientôt défunt, nous ne pouvons penser que ce résultat objectif ait jailli d'une intention précise du Souverain Pontife et de ses collaborateurs, on doit déduire qu'à la base de ces douloureuses erreurs, il y ait cette lacune culturelle profonde qui se trouve dans l'esprit du temps et que nous, fédéralistes, cherchons de combler par tous les moyens à notre disposition, et dans l'esprit de vérité.

C'est dans cet esprit de vérité que nous devons repousser tous les innombrables commentaires qui ont considéré l'encyclique comme un acte audacieux (voir par exemple le commentaire de Guy Mollet à la mort du Souverain Pontife: « ... il a pris sur le problème de la paix une position audacieuse », celui de l'*Aurore*: « ... qui, si sage et si prudent fût-il, n'avait pas craint de nourrir, pour l'avènement de la paix sur la terre, de vastes et audacieux desseins », signé par Robert Bony), ou même comme un « pari » sur l'avenir (voir l'organe du Parti Socialiste Italien, l'*Avanti!*, du 14 juin 1963) ou comme un événement d'immense importance historique (« ... pas même l'invention de la bombe H avait fait comprendre au monde que des nations numériquement fortes et matériellement prospères — les vieux Empires — ne peuvent plus 'dicter' la paix en imposant leurs propres conditions. Et néanmoins l'encyclique 'Pacem in terris', écrite alors que ce grand pape devait déjà savoir qu'il ne disposait plus que d'une brève période de vie, peut bien avoir sauvé la vie de millions d'hommes qui n'ont jamais entendu la parole du Christ, et même de mil-

Pour ces raisons nous ne nous unissons pas au chœur de louanges et d'approbations adressées à « Pacem in terris » pour la façon dont le problème de la paix y est posé. Tandis que les puissances de la terre déclarent conformer leur politique aux principes de l'encyclique, tandis que certains partisans de l'Europe eux-mêmes ont trouvé le moyen de justifier le processus dit d'unification européenne à sa lumière, tandis même que des feuilles fédéralistes l'ont louée sans réserve, ou presque, oublieux de la grande responsabilité qu'ont ceux qui devraient savoir ce que signifie la paix et la lutte pour l'obtenir, c'est un devoir inéluctable de dire la vérité (6). La vérité c'est que la trêve n'est pas la paix, mais son contraire, le maintien de la guerre; qu'il n'y a aucune perspective pour la paix mon-

lions d'hommes qui ont fermé leurs oreilles à cette parole. Maintenant il semble naturel que la paix ne soit pas exclusivement réservée aux chrétiens, ou aux bouddhistes ou aux communistes ou aux musulmans ou aux Américains ou aux Russes, mais il fallut avoir un grand homme pour que cette chose devienne naturelle. Combien d'encycliques papales peuvent être comparées, pour l'influence qu'elles ont eue dans le monde, à l'effet d'une bombe à l'hydrogène? ». Ce sont les paroles de Roy Mac Gregor-Hastie, dans *Humanitas*, déjà cité, pag. 774).

(6) Mr. Pierre Pflimlin, président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, ancien président du Conseil, a déclaré, par exemple, à la mort de pape Jean XXIII: « Je suis sûr que tous les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, quelle que soit leur croyance ou incroyance, sont profondément attristés.

En adressant à tous les hommes de bonne volonté son message de fraternité humaine, Jean XXIII a fortifié le courage de ceux qui s'efforcent de surmonter l'égoïsme national et la volonté de puissance.

Son encyclique 'Pacem in terris', qui apparaît aujourd'hui son testament spirituel, nous a aidés à comprendre le sens de la construction européenne, qui doit être une étape sur la voie qui un jour aboutira à créer une communauté mondiale » (voir *Le Monde* du 5 juin).

Malheureusement l'organe officieux du M.F.E. lui aussi, *Fédéralisme Européen*, dans son numéro de juin-juillet a pris une position analogue: se référant à l'encyclique « Pacem in terris », en effet, on lit: « Les fédéralistes retiendront notamment de ces enseignements ceux qui concernent la paix; la condamnation des hégémonies; la supranationalité ». Dans le numéro d'août de *Peuple Européen*, édition française, le Chanoine Maurice Orban, après avoir longuement souligné ce qui lui semblait être de profondes similarités de vue entre la pensée fédéraliste et le contenu de la « Pacem in terris », conclut: « En somme cette encyclique qui s'adresse non seulement aux catholiques, mais à tous les hommes confirme, et avec quelle autorité, les efforts que les fédéralistes européens, déjà d'ailleurs encouragés de nombreuses reprises par Sa Sainteté Pie XIIe, prodiguent depuis quinze ans pour préparer par étapes l'unification fédérative du genre humain ». Voir, substantiellement dans le même sens, également l'article de C. Merlini, sur *Peuple Européen*, édition italienne, avril 1963.

diale tant que le principe fédéraliste — qui dépasse la souveraineté absolue des Etats — n'est pas relancé dans le monde, brisant et démystifiant les deux blocs opposés; que la bataille pour la paix mondiale, la fédération mondiale, comme pour les fédérations régionales, doit être livrée par les peuples contre la souveraineté absolue des Etats, et donc contre les classes politiques au pouvoir; que, pour employer les mots de Bertold Brecht:

LES PUISSANTS DISENT: PAIX ET GUERRE

*Sont de nature différente.
Mais leur paix et leur guerre
Sont comme le vent et la tempête.
La guerre naît de leur paix
Comme le fils de la mère (7).*

Le Fédéraliste

(7) DIE OBEREN SAGEN: FRIEDE UND KRIEG

*Sind aus verschiedenem Stoff.
Aber ihr Friede und ihr Krieg
Sind wie Wind und Sturm.
Der Krieg wächst aus ihrem Frieden
Wie der Sohn aus der Mutter.*

Il s'agit de vers tirés d'une des poésies qui forment la « Deutsche Kriegsfiabel », ou « Deutsche Marginalien » que Brecht écrivit en 1938.

Bref aperçu de la démocratie moderne

MARIO STOPPINO

1. — *La base historico-sociale*

Comme pour le libéralisme, la base historico-sociale qui explique l'affermissement de la démocratie est constituée par les profondes altérations qui se sont produites dans la structure économique et sociale des Etats européens, causées par l'avènement de la société industrielle moderne. L'industrie capitaliste avait commencé à faire ses premiers pas au XVI^{ème} siècle et même avant, et elle s'était consolidée à l'époque du mercantilisme. Mais le phénomène qui accentua de façon extraordinaire le développement industriel, au point d'assumer les proportions d'une véritable révolution, ce fut l'introduction dans le processus de production de techniques et de machines nouvelles (en premier lieu, des machines à vapeur), qui se substituèrent de façon remarquable à l'oeuvre de l'homme et accrurent considérablement la production. Il s'agit de la révolution industrielle qui prit naissance en Grande-Bretagne dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle et qui s'étendit par la suite, avec plus ou moins de retard, à presque tous les autres pays européens.

Bien que l'on ne puisse pas faire une distinction nette, on peut dire que les premiers stades du développement de cette nouvelle économie, déjà avant la révolution industrielle proprement dite, donnèrent une grande importance économique et sociale à une classe restreinte d'hommes, à savoir: aux entrepreneurs industriels, aux grands commerçants et aux innovateurs de l'économie agricole. Cette nouvelle classe affirma ses propres exigences politiques à travers le libéralisme qui visait à limiter le pouvoir des monarques et à sauvegarder les libertés individuelles (en particulier dans le domaine économique) sans lesquelles tout progrès dans les nouvelles activités productives et commerciales eût été impossible. Dans un second temps, la révolution industrielle s'étant imposée et amplifiée, les industries et les commerces se multiplièrent et un nombre de personnes de plus en plus important prit part aux nouveaux processus de production. En conséquence ces gens prirent pro-

gressivement conscience de leur importance dans la vie de la société politique toute entière. C'est ainsi que naquit une nouvelle idéologie, l'idéologie démocratique, qui ne visait plus seulement à limiter le pouvoir des monarques, mais allait jusqu'à vouloir transférer ce pouvoir au peuple.

Afin de mettre en lumière les liens qui existent entre les modifications de la société dues à l'industrialisme, et la démocratie, il convient de les comparer aux relations existant entre la structure économique-sociale antérieure à la révolution industrielle et la façon dont les hommes se représentaient alors le pouvoir et la société politique. Si nous voulons faire un schéma (nécessairement abstrait dans une certaine mesure par rapport à la réalité historique), de la structure économique antérieure à la révolution industrielle, nous pouvons dire que, exception faite des entrepreneurs et des grands commerçants qui s'étaient déjà affirmés, l'économie était organisée de façon « atomistique », en ce sens qu'elle était subdivisée en de nombreux petits marchés plus ou moins fermés les uns aux autres. La production, agricole et artisanale, se faisait dans des milieux restreints (une ville ou un cercle de quelques villages) et les producteurs et les marchands entraient en contact avec un nombre très limité de personnes appartenant à la même zone. Les voies de communication et les moyens d'information étaient en général limités à ces petits cercles. Par conséquent toute la vie économique et sociale des hommes se déroulait en général au sein de ces cercles limités. Cette situation était telle que le pouvoir politique (ayant bien peu à voir avec les comportements économiques et sociaux des individus) était considéré par les sujets comme un pouvoir lointain se trouvant entre les mains d'un homme supérieur, le roi, et fondé sur la seule expérience qu'ils avaient tous, plus ou moins, en commun, la religion. C'est pour cette raison qu'était reconnu le principe de légitimité du pouvoir fondé sur le droit divin.

Or, l'industrialisme apporta une profonde révolution dans cette structure économique-sociale. Les agriculteurs commencèrent à se transférer dans les villes et dans les industries, les artisans se transformèrent peu à peu en ouvriers ou en entrepreneurs. Les industries se multiplièrent et leurs dimensions se firent de plus en plus grandes, elles groupèrent un nombre croissant d'individus et fournirent des marchés de plus en plus vastes, qui englobèrent d'abord toute une région, puis, peu à peu, l'Etat tout entier. Le commerce s'accrût progressivement. Les voies de communication et les moyens d'information se perfectionnèrent et augmentèrent. A la fin les hommes dépendirent de plus en plus les uns des autres, au sein de

zones de plus en plus vastes. La conséquence de cet état de choses fut qu'ils ne purent plus concevoir le lien politique comme étant lointain et supérieur à leurs vies, et qu'ils se rendirent de plus en plus compte que c'étaient eux qui constituaient l'Etat et sa force. Il fallait donc reconnaître que le pouvoir politique venait du peuple, d'où l'origine de la démocratie, fondée sur le principe de la souveraineté populaire.

Naturellement la société industrielle ne fut pas le fruit d'une transformation instantanée, comme pourrait le faire croire cette description schématique, mais elle se forma au cours d'un lent processus. Les liens d'interdépendance entre les hommes se développèrent peu à peu, touchèrent d'abord certains milieux, puis peu à peu d'autres encore, et ce n'est qu'à mesure que passèrent les années et les lustres qu'ils s'étendirent à des milieux de plus en plus vastes. Par conséquent la conscience de leur importance dans la société politique s'élargit, suivant une lente évolution, à des couches sociales toujours plus larges; de même, comme nous le verrons quand nous prendrons en considération la structure de la démocratie, les institutions démocratiques elles-mêmes ne s'affirmèrent que peu à peu, précédant parfois, suivant d'autres fois les modifications progressives de la structure économique-sociale.

Enfin, pour éviter tout malentendu, il faut préciser le sens dans lequel s'est affirmée la corrélation entre la démocratie moderne et la société industrielle. Cette corrélation ne porte pas sur les théories démocratiques mais sur l'action pratique des idéaux et des institutions de la démocratie. Il est évident que des théories démocratiques sont nées, à l'époque moderne, avant même la révolution industrielle. Le *Contrat Social* de Rousseau lui-même fut écrit alors qu'on n'assistait qu'aux premières escarmouches de la révolution industrielle en Grande Bretagne, et sans aucune allusion à une structure économique-sociale de type industriel. Mais si les idéaux et les institutions démocratiques s'affirmèrent dans les faits et devinrent historiquement agissants, ce fut parce qu'ils trouvèrent un terrain propice dans la nouvelle société industrielle.

2. — La démocratie en tant que valeur et en tant que structure

Or, dans le cadre de la naissance de la société industrielle moderne, la démocratie se présenta comme la tentative d'obtenir une valeur politique déterminée à travers des institutions déterminées. C'est pourquoi l'on peut distinguer dans la démocratie un aspect de valeur d'un aspect institutionnel ou de structure.

La valeur est l'égalité entre les hommes, conçue dans le contexte politique. Contre la structure oligarchique (fondée sur l'inégalité) du processus d'adoption des décisions politiques propre à l'Ancien Régime, les démocrates affirmèrent l'égalité, par nature, de tous les hommes, et dans le cadre de la société politique, celle de tous les citoyens et par conséquent la nécessité que tous les citoyens coopèrent dans une égale mesure au processus d'adoption des décisions politiques. C'est de là que dérivait le concept particulier de la liberté, propre à l'idéologie démocratique, à savoir la liberté en tant que participation au gouvernement. Un homme est libre dans la mesure où il participe, directement ou indirectement, à l'établissement des lois de l'Etat.

La démocratie en tant que structure, c'est-à-dire l'ensemble des institutions politiques à travers lesquelles les démocrates visent à réaliser l'égalité de tous les citoyens, est constituée, selon une première approximation, par l'Etat représentatif à suffrage universel. La démocratie moderne se présente donc comme une démocratie indirecte en ce sens que, non seulement les citoyens ne constituent pas directement le pouvoir exécutif, mais ils ne constituent pas non plus directement l'assemblée législative; ils élisent périodiquement leurs représentants qui forment l'assemblée ou les assemblées délibérantes: le parlement. La démocratie directe, propre aux antiques villes-Etats grecques et vigoureusement soutenue par Rousseau, dans laquelle le pouvoir législatif était directement aux mains de l'assemblée des citoyens libres, ne pouvait en effet fonctionner dans les Etats de grandes dimensions tels que ceux qui s'étaient formés en Europe à l'époque moderne. D'ailleurs les antiques démocraties grecques avaient une base historico-sociale bien différente de celle qui, nous l'avons vu, correspond à la démocratie moderne. Il s'agissait en effet de petites sociétés politiques dont la structure sociale était fortement déterminée par l'existence de l'esclavage, qui permettait aux citoyens libres (les seuls qui jouissaient de droits politiques) de s'occuper directement et de façon continue de la chose publique. Vice versa, l'industrialisme moderne portait peu à peu à l'intégration économique et sociale de toutes les couches sociales sur de très vastes espaces, donc à l'idée de l'égalité de tous les citoyens, et, nécessairement, au principe de la représentation.

Tout d'abord, dans le système représentatif, les lois de l'Etat sont statuées par le parlement, formé par les représentants du peuple. Le parlement, en tant qu'institution démocratique, s'affirma à travers un long processus d'évolution, d'abord en Grande-Bretagne, puis dans les autres Etats européens qui prirent presque tous comme modèle la constitution du Royaume-Uni. Ce processus

d'évolution fut caractérisé, d'une part, par le fait que dans les différents pays les assemblées élues prenaient de plus en plus le pas sur les assemblées précédentes qui coopéraient avec les monarques et qui étaient principalement fondées sur le principe héréditaire ou sur la nomination royale. Le pouvoir de ces dernières assemblées (les chambres dites hautes dans le système parlementaire à deux chambres) se réduisit progressivement et souvent elles finirent par accepter elles aussi le principe de l'élection. D'autre part, le processus de démocratisation du parlement fut marqué par l'extension progressive du suffrage électoral. Au début, en effet, par exemple en Grande-Bretagne, la chambre basse elle-même présentait plutôt les caractères d'une institution libérale, apte à limiter le pouvoir du monarque, que ceux d'une institution démocratique, apte à fonder le pouvoir sur le peuple. Au début du XIX^{ème} siècle, la Chambre des Communes anglaise était encore nettement oligarchique, car elle n'était représentative que de façon très restreinte. En général, dans tous les pays, le droit de vote était, au début, plus ou moins limité, d'ordinaire par le cens, et l'on n'aboutit au suffrage universel qu'à la suite d'un long processus d'extensions successives du corps électoral. En 1845 le suffrage universel masculin avait déjà été accepté par presque tous les Etats de la Fédération américaine mais, en France par exemple, il ne fut introduit qu'en 1875, en Italie en 1912, et en Grande-Bretagne en 1918.

En outre, le principe de la souveraineté populaire ne fut réalisé, au début, que pour le pouvoir législatif, confié justement au parlement, tandis que le pouvoir exécutif restait encore dans une large mesure aux mains des monarques. On assista ainsi, dans les monarchies dites constitutionnelles, à la coexistence de deux principes différents de la légitimité du pouvoir, celui qui était fondé sur le droit divin, pour le pouvoir exécutif, et celui qui était fondé sur la souveraineté populaire, pour le pouvoir législatif. Napoléon 1^{er} lui-même éprouva le besoin de se faire sacrer empereur selon les principes du droit divin. Ce n'est que peu à peu que le pouvoir exécutif finit par se fonder lui aussi, plus ou moins intégralement, sur le principe de la souveraineté populaire, soit indirectement, à travers la formation d'un gouvernement issu du parlement, comme cela a lieu dans les systèmes purement parlementaires, soit directement, à travers l'élection par le peuple du chef de l'exécutif, en la personne du président de la République, comme cela a lieu dans les républiques présidentielles.

Pour conclure, on peut donc identifier l'aspect de structure de la démocratie dans l'élection périodique par tous les citoyens du gouvernement au sens large du mot, c'est-à-dire

tant des assemblées législatives, que de l'organe exécutif (directement ou indirectement). A cette description de la démocratie moderne en tant qu'institution, il faut cependant ajouter d'autres éléments qui sont les conditions nécessaires au fonctionnement effectif des institutions démocratiques telles qu'elles ont été définies jusqu'à maintenant. A cet effet il sera utile d'analyser les rapports entre libéralisme et démocratie; cela permettra de mettre en lumière un premier aspect idéologique de cette dernière.

3. — *Démocratie et libéralisme*

Comme nous l'avons déjà vu, le parlement naquit comme institution libérale avant de devenir une institution démocratique. Il se transforma en institution démocratique au fur et à mesure qu'il devint de plus en plus représentatif et par conséquent de plus en plus capable de réaliser l'égalité politique entre les hommes. Au début l'instance libérale et l'instance démocratique se présentèrent souvent ensemble, alliées dans un effort commun pour abattre la structure politique de l'ancien régime. Toutefois elles visaient deux fins différentes, et quand la structure politique de l'ancien régime commença à être modifiée, les divergences de vues entre le courant démocratique et le courant libéral se transformèrent de façon plus ou moins évidente en opposition. Les libéraux étaient satisfaits de ces modifications de la situation de pouvoir (en premier lieu de l'introduction du parlement élu au suffrage restreint qui limitait le pouvoir des monarques) à travers lesquelles était reconnue et consolidée l'influence de la classe des nouveaux hommes d'affaires et commerçants, tandis que les démocrates, considérant le nouveau système politique comme encore fondamentalement oligarchique, combattirent pour l'extension des droits politiques à tous les citoyens.

Ainsi le libéralisme s'orientait avant tout vers le problème de l'exercice du pouvoir, qu'il voulait limité pour sauvegarder la liberté individuelle, c'est-à-dire pour éviter toute coercition dans la sphère de l'activité individuelle, de la part des autres individus et surtout de la part du pouvoir politique. Les libéraux se préoccupaient donc moins, par principe, de qui détenait le pouvoir politique, que des limites à fixer à ce pouvoir quelles que soient les mains qui le détiennent. La démocratie, au contraire, était surtout orientée vers le problème de la source du pouvoir, et elle voulait que cette source soit constituée par le peuple, afin que soit institué le principe de l'égalité politique

de tous les citoyens, et par conséquent de la liberté politique, comprise comme participation du citoyen au gouvernement. Les démocrates se préoccupaient donc du titulaire du pouvoir politique, et tendaient à ne pas s'intéresser aux limites à imposer au dit pouvoir, une fois que celui-ci avait été transféré du monarque au peuple.

Concevoir le gouvernement du peuple par le peuple comme étant réalisable et bon par nature, et par conséquent comme n'étant pas sujet à limitation, tel est le premier aspect idéologique de la démocratie, ou tout au moins de certaines tendances démocratiques. Nous employons ici le mot « idéologie » pour indiquer la représentation mentale de la société, ou d'un certain aspect de la société, dans laquelle un jugement de valeur est pris pour un jugement de fait, et qui a la fonction objective de justifier une certaine situation de pouvoir, ou la prétention qu'a une classe politique de modifier la situation de pouvoir existant déjà, pour lui substituer une situation nouvelle. Par exemple c'est une représentation idéologique que celle selon laquelle, dans une société fondée sur l'esclavage, on s'imagine les esclaves comme étant, par nature, différents de leurs maîtres. Cette représentation idéologique a la fonction objective, à travers un processus d'auto-mystification tant des esclaves que de leurs maîtres, de justifier le pouvoir que le maître exerce sur l'esclave. Or, dans notre cas, affirmer que le gouvernement populaire (réalisé à travers le système représentatif) est bon, et que par conséquent ce pouvoir ne doit pas être limité, c'est une représentation idéologique car c'est un jugement de valeur (le gouvernement du peuple par le peuple est bon, par conséquent il ne doit pas être limité) que l'on prend pour un jugement de fait (à travers le système représentatif le gouvernement appartient au peuple, il ne peut donc pas être limité) et cette erreur qui consiste à prendre un jugement de valeur pour un jugement de fait a la fonction de justifier le pouvoir plus ou moins absolu d'une classe politique déterminée, ou la prétention qu'a une classe politique d'assumer un pouvoir plus ou moins absolu, au nom du peuple. Les libéraux se rendirent compte du danger qu'impliquait l'acceptation dogmatique de l'égalitarisme démocratique, et par conséquent du conflit possible entre le principe de la liberté et celui de l'égalité. Le danger était représenté par la tyrannie de la majorité sur la minorité, ou pour mieux dire, en termes plus conformes à l'expérience démocratique moderne, de la tyrannie, exercée au nom de la souveraineté populaire, par une classe politique restreinte sur la société toute entière.

Même dans une démocratie directe ce n'est pas le peuple

qui gouverne, mais la majorité des citoyens qui participent à l'assemblée législative, majorité qui établit les lois et élit les magistrats chargés de la fonction exécutive. Dans ce cas, si l'on n'impose pas de limites à la volonté de la majorité, une majorité stabilisée peut exercer un pouvoir despotique sur la minorité. Dans une démocratie représentative de type moderne, ce n'est même pas la majorité du peuple qui gouverne, ce sont les membres de l'assemblée législative et des corps exécutifs, élus directement ou indirectement par l'électorat. Bien plus, on ne peut même pas dire que le corps électoral choisisse de sa propre initiative ses propres représentants. En règle générale, en effet, l'électeur ne peut pas voter à son gré en faveur d'une personne choisie par lui en pleine liberté, il ne peut que se limiter à manifester par le vote sa préférence pour un candidat ou un groupe de candidats (désignés non pas par lui mais par des comités électoraux ou par des partis) plutôt que pour d'autres candidats ou d'autres groupes de candidats. C'est donc à cela que se réduit en dernière analyse le gouvernement du peuple: à savoir à l'acceptation de la part des électeurs de certains candidats plutôt que de certains autres. Le fait que la démocratie, si elle fait l'objet d'une analyse réaliste, se réduise à la signification que nous venons d'exposer, ne permet cependant pas de conclure que, par conséquent, les institutions démocratiques sont peu importantes. Au contraire leur importance est très grande parce qu'elles constituent les instruments les plus efficaces à travers lesquels le peuple puisse exercer une large influence effective sur la classe politique.

Mais pour que l'influence populaire soit réelle il faut, d'une part, que les décisions du gouvernement puissent être soumises à l'examen et à la critique de qui que ce soit, et, d'autre part, que tous les intérêts et toutes les opinions épars dans la société puissent s'organiser librement et présenter des candidats à la représentation populaire. La liberté individuelle, la liberté de pensée, de parole, de presse, d'association (et en particulier d'association politique), etc... doivent donc être garanties. Ce n'est qu'à cette condition que le système représentatif populaire acquiert une efficacité réelle. Il est nécessaire par conséquent d'imposer des limites à l'action des gouvernants, de façon à ce qu'ils ne soient pas à même de porter atteinte à ces libertés. C'est pourquoi, dans les pays où la démocratie s'est le plus longuement et le plus solidement affirmée, les institutions de représentation se présentent comme étant indissolubles de la sauvegarde des libertés des citoyens. Et, de nos jours, quand en Occident on parle de démocratie, on entend justement un système politique caractérisé non seulement par des institutions de

représentation, mais aussi par la sauvegarde des libertés individuelles. En fait, peu à peu, l'instance démocratique et l'instance libérale qui s'étaient trouvées en conflit pendant une certaine période, suivant la vague de l'intégration économique et sociale progressive des hommes, se sont peu à peu liées l'une à l'autre; et ce que nous appelons la démocratie mériterait plutôt le nom de démocratie libérale ou de libéral-démocratie. Pour conclure il faut dire que la sauvegarde de la liberté, obtenue surtout grâce à la division des pouvoirs (sous ses différentes formes), représente, avec le système représentatif, un autre élément de la structure de la démocratie moderne.

Il faut remarquer que d'autres régimes, ne présentant pas les éléments structureaux de la démocratie, tels que nous venons de les définir, se proclament également démocratiques. Tel est actuellement le cas des « démocraties prolétariennes » et des « démocraties populaires » de la phénoménologie idéologique du communisme. Il ne s'agit pas de systèmes réellement démocratiques, justement parce que les libertés individuelles n'y sont pas reconnues, et parce qu'ils sont fondés — de fait ou de droit — sur le principe du parti unique. D'autre part, le recours à la souveraineté populaire que font actuellement, du moins en paroles, tous les régimes, est inévitable, car, une fois le principe de droit divin abandonné, il ne reste, d'un point de vue formel, que le principe démocratique pour légitimer le pouvoir. Aussi bien les dictatures fascistes, qui se présentèrent comme étant ouvertement antidémocratiques, déclarèrent-elles cependant qu'elles seules représentaient la véritable volonté du peuple.

4. — *Démocratie et nationalisme*

Le principe démocratique et le principe national naquirent pratiquement en même temps, en Europe continentale, vers la fin du XVIII^{ème} siècle, surtout en France à partir de la révolution, et se développèrent ensuite au cours du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle. Les démocrates, lorsqu'ils eurent à faire face au problème de réaliser dans les faits leurs principes, durent sans tarder utiliser le principe de nation; d'autre part les idéaux des nationalistes de la première moitié du siècle dernier étaient fortement marqués d'appels à la démocratie. Cette interférence d'ailleurs était imposée par les faits. Si l'on voulait substituer le principe de la souveraineté du peuple au principe monarchique et dynastique dans les milieux où l'intégration progressive des hommes dans le domaine économique

et social le rendait possible (c'est-à-dire dans les Etats bureaucratiques et centralisés hérités de l'Ancien Régime ou dans ceux qui pouvaient se créer par l'unification d'un certain nombre de petites principautés), il fallait une représentation mentale qui permit de se représenter comme unitaires, sur une base populaire, ces mêmes milieux humains. Cette représentation fut justement la « nation » qui permet d'imaginer — idéologiquement — de vastes groupements humains unis par la langue, les traditions, ou encore une race commune. Cependant, bien que les premiers nationalistes aient souvent considéré la nation comme un pas nécessaire sur la voie de la réalisation des idéaux cosmopolites, on peut dire qu'il y avait déjà au début une opposition latente entre démocratie et nationalisme. La première, en effet, partait d'un idéal universel — l'égalité des hommes — et indiquait des instruments de gouvernement, universellement valables, aptes à fonder le pouvoir sur la volonté populaire; le second, au contraire, soulignait idéologiquement les données considérées comme particulières à chaque groupement humain constituant un Etat, et devait nécessairement aboutir au faux idéal de l'inégalité des hommes appartenant à différents Etats nationaux. De cette façon, au fur et à mesure que se formaient les Etats nationaux, l'idéologie nationale devait assumer la fonction objective de justifier la continuation de la division politique de l'Europe, des conflits et des guerres entre les Etats, et le pouvoir centralisateur et antidémocratique que les Etats nationaux arriveront progressivement à exercer sur leurs propres citoyens en raison du désordre international.

C'est justement à propos du problème des rapports internationaux, de la guerre et de la paix, que se révèle le second aspect idéologique de la démocratie. Comme tous les autres courants politiques apparus en Europe au siècle dernier, la démocratie naquit et se développa — comme nous l'avons vu — sur la base de l'intégration progressive des hommes dans le domaine économique et social en des groupes de plus en plus vastes, jusqu'à recouvrir les divers Etats. Ainsi le courant démocratique, comme les autres courants politiques, s'efforçait de modifier les structures internes des Etats, tandis que les rapports internationaux tendaient à demeurer en dehors du domaine de sa lutte et donc de sa perspective. Les démocrates imaginaient idéologiquement que les tensions internationales et les guerres périodiques, qui avaient constellé l'histoire de l'Europe depuis la formation des grands Etats absolus, avaient leur raison d'être dans la structure politique oligarchique des Etats de l'Ancien Régime. Une fois que les peuples, dans les différents Etats européens, se seraient substitués aux monarques, comme

détenteurs de la souveraineté — pensaient les démocrates — les guerres disparaîtraient en même temps que le principe dynastique, et les peuples fraterniseraient dans l'ordre et la paix. Ici encore, comme lorsqu'il s'agissait du refus de limiter le gouvernement dit du peuple, nous nous trouvons devant une représentation idéologique. En fait, le désordre international et la guerre ne sont pas dus à la structure interne particulière à chaque Etat, mais simplement à la division des hommes appartenant à un certain milieu historico-politique dans des Etats disposant de la souveraineté absolue. Tant qu'Etats disposant d'une telle souveraineté vivent les uns à côté des autres, l'intérêt prééminent pour chacun d'eux demeure celui de la défense. Il en résulte, nécessairement, la stabilité internationale comme équilibre des forces, la politique de puissance des Etats, les tensions internationales, les guerres. Il n'y a jamais un état de paix effective, permanente et irréversible, mais seulement un état de trêve toujours précaire parce que toujours susceptible d'être bouleversé par la guerre.

Ainsi, ce désordre international qui, selon les démocrates, devait disparaître en même temps que l'Ancien Régime, allait au contraire non seulement durer, mais encore rendre précaire, et souvent balayer, les institutions démocratiques des pays de l'Europe continentale. En effet, les principaux Etats européens du continent se trouvaient dans un contexte international qui accentuait au plus haut point les tensions et les possibilités de conflit. Leurs frontières étaient communes; aussi, pour préserver leur sécurité, ils étaient poussés à former de grandes armées permanentes sur la base de la conscription militaire obligatoire et à fortement centraliser l'appareil politique et administratif pour pouvoir disposer à tout moment de toutes les énergies du pays à fin de défense et de politique de puissance. De même ils étaient portés à contrôler toujours davantage les activités économiques en pratiquant le protectionnisme, et à canaliser la formation intellectuelle et morale des citoyens grâce aux écoles d'Etat. En conséquence, les libertés des citoyens et l'autonomie des organismes locaux étaient fortement entravées, et les institutions démocratiques fonctionnaient de façon précaire. Souvent le pouvoir tomba entre les mains d'un homme ou d'une classe politique restreinte qui l'exerçait de façon plus ou moins despotique. La distinction entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif se réduisit souvent, dans la pratique, à la prédominance de l'un sur l'autre. Ou bien, dans le but de sauver la démocratie, on faisait prévaloir le pouvoir législatif (il s'agit de ce régime qui fut appelé « parlementarisme ») avec le résultat d'ôter à l'exécutif la capacité d'agir; ou bien, dans le but de renforcer

l'action de l'Etat, on faisait prévaloir le pouvoir exécutif, avec le résultat d'ôter l'autorité à l'institution parlementaire. Sous la poussée centralisatrice de l'Etat national, donc, les institutions politiques de la démocratie ou bien disparurent — de fait ou de droit — ou bien connurent une vie difficile.

L'idéologie qui justifie la centralisation des Etats était justement l'idéologie nationale. La fausse représentation selon laquelle on imaginait que les hommes appartenant à des Etats différents étaient fondamentalement différents à cause de la langue, des traditions ou de la race (éléments qui constituent dans la représentation idéologique ce que l'on appelle « nation ») avait la fonction objective de justifier dans l'esprit des citoyens, à travers un processus d'automystification, les sacrifices les plus lourds — jusqu'à celui de tuer et d'être tué — supportés pour la « nation » ou pour la sécurité « nationale ». Non seulement les Etats nationaux continuèrent le vieux système politique européen, toujours en balance entre équilibre et hégémonie et constellé de guerres périodiques; mais encore ils rendirent ce système plus dynamique et instable en accentuant toujours davantage la violence et l'ampleur des tensions internationales et des guerres. En effet l'idéologie nationale correspondait, et fournissait une justification, à l'appropriation de la part de l'Etat de tous les comportements et de toutes les activités des hommes que le progrès de la société moderne et industrielle rendait toujours plus interdépendants. En conséquence — nous y avons fait allusion — le pouvoir politique arriva à contrôler une quantité toujours plus grande des activités et des comportements humains pour les utiliser aux fins de la politique de puissance. Le nationalisme montra ainsi son visage illibéral et antidémocratique. Le conflit entre le nationalisme et la démocratie, de latent qu'il était, au fur et à mesure que se consolidaient les Etats nationaux, devint, sur le continent européen, toujours plus ouvert et aigu.

Cependant, la situation internationale différente des Etats-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne agissait d'une façon contraire sur la structure interne de ces pays. Les Etats-Unis avaient une position internationale de véritable « île politique », puisqu'ils n'avaient pas de frontière commune avec aucune autre grande puissance, et avaient même l'Océan Atlantique pour les séparer des puissances européennes. Quant à la Grande-Bretagne, la Manche — au niveau technologique existant des armements et de l'équipement militaires — constituait un puissant matelas de sécurité, par suite aussi de la suprématie navale que les Britanniques s'étaient assurée. En conséquence, les Etats-Unis non plus que la Grande-Bretagne ne furent pas obli-

gés, pour préserver leur sécurité, de constituer de grosses armées permanentes au moyen de la conscription militaire obligatoire, ni de centraliser massivement l'appareil politique et administratif pour contrôler les énergies du pays. L'idéologie nationale ne s'affirma point en ces Etats: les Etats-Unis restèrent ouverts aux flux d'émigrants provenant d'une quantité d'autres pays et la Grande-Bretagne a toujours été considérée par ses citoyens comme un Etat multinational. Les libertés individuelles et l'autonomie des organismes locaux purent être largement préservées. De la sorte existaient toutes les conditions pour le bon fonctionnement des institutions démocratiques, et la Grande-Bretagne et les Etats-Unis furent justement les pays dans lesquels la démocratie se développa de la façon la plus florissante et la plus solide, bien qu'en Grande-Bretagne elle fût réalisée à travers un processus lent et progressif.

Au contraire, l'opposition entre démocratie et nationalisme devenait toujours plus âpre sur le continent européen au fur et à mesure que l'accroissement progressif de l'interdépendance des comportements économiques et sociaux des hommes — sur la base des étapes successives de la révolution industrielle — se faisait toujours plus intense dans les milieux étatiques. La période du conflit le plus fort, celui qui conduisit à la seconde guerre mondiale, correspondit au maximum de puissance que les Etats nationaux pouvaient concentrer dans leurs mains. L'Europe continentale fut alors parsemée de dictatures plus ou moins totalitaires et expressément antidémocratiques. Et cette seconde guerre mondiale vit, groupées en deux camps opposés, l'expérience démocratique et celle du nationalisme le plus extrême, conduite par la forme bestiale du racisme nazi.

5. — *La démocratie fédérale américaine*

Il faut faire une place à part à la démocratie fédérale américaine en raison des caractéristiques particulières qu'elle a présentées et qui la distinguent par plusieurs aspects très importants, des expériences démocratiques de l'Europe.

Avant tout, la démocratie fédérale américaine ne se forma pas, initialement, sur la base historico-sociale de la société moderne industrielle, mais sur le fond d'une structure économique-sociale à prédominance agraire. Celui qui fut peut-être l'homme politique et l'écrivain démocrate le plus représentatif de la première phase de la vie de la Fédération américaine, Thomas Jefferson, en vint à proclamer qu'une démocratie effective ne pouvait vivre que dans une société formée d'agriculteurs,

tandis qu'une société industrielle finirait nécessairement par causer la dégénérescence de la démocratie. Pour comprendre ce phénomène singulier, il faut ne pas oublier certaines données spécifiques des sociétés qui constituaient les ex-colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et de la situation dans laquelle elles se trouvaient. Il s'agissait de sociétés à prédominance agricole, mais dont la formation plus ou moins récente n'avait pas permis, si l'on fait exception de l'esclavagisme des Etats du Sud, la consolidation d'une hiérarchie nette et stable des classes sociales. En conséquence, un esprit individualiste et égalitaire aigu caractérisait ces sociétés, et celui-ci devait en outre se maintenir bien vivant par suite des vastes possibilités de peuplement des nouvelles terres qui s'ouvraient aux citoyens américains, et des grands courants d'émigration qui se produisirent au siècle dernier des pays européens vers l'Amérique du Nord. Les ex-colonies anglaises, en raison de leurs dimensions restreintes et de leur structure sociale particulière de type individualiste et égalitaire, se prêtaient donc très bien aux institutions démocratiques, surtout au niveau des organismes locaux et au niveau de chacune d'elles. En effet, pendant toute la première phase de la vie de la Fédération, les démocrates américains concevaient la démocratie avant tout en termes de gouvernement populaire dans les organismes locaux et les Etats fédérés, puisque n'existait pas encore cette structure économico-sociale de l'industrialisme moderne qui pouvait accroître profondément l'interdépendance des comportements économiques et sociaux des hommes dans le cadre de la Fédération toute entière. Pour cette raison, les premiers démocrates américains se montrèrent très méfiants envers l'autorité du pouvoir fédéral et luttèrent toujours vaillamment contre toute tentative faite pour le renforcer. Cependant, à partir de la période postérieure à la guerre de Sécession, dans la Fédération américaine également, commença à s'affirmer progressivement, d'abord lentement, puis toujours plus rapidement, l'industrialisme moderne. Et c'est même la très grande étendue de la Fédération américaine et l'esprit fortement individualiste qui la caractérisait qui constituaient la base de l'extraordinaire développement industriel qui devait distinguer par la suite la démocratie américaine.

Cependant ce qu'il importe surtout de mettre en lumière, c'est moins l'évolution particulière de la base historico-sociale de la démocratie américaine que quelques conséquences très importantes qui dérivent de la structure particulière que cette expérience démocratique assumait : la structure fédérale. En premier lieu cette structure fédérale élimina les dangers de guerre

dans l'Amérique du Nord. Puisque la constitution fédérale assignait la défense et la politique extérieure au gouvernement fédéral, les Etats fédérés subirent — à ce sujet — une limitation drastique de leur souveraineté. Ils ne furent par conséquent pas obligés de préserver leur propre sécurité à l'égard les uns des autres et n'eurent pas à mener une politique de puissance. Ainsi la structure fédérale instaura un ordre pacifique entre les Etats membres fondé sur le pouvoir supérieur du gouvernement fédéral. Le plus lucide défenseur de la constitution fédérale, Alexandre Hamilton, était parfaitement conscient de la portée pacifique de celle-ci. Si les ex-colonies étaient restées des Etats indépendants et dotés de souveraineté absolue, disait-il, on aurait eu bien vite, en Amérique du Nord, un équilibre de puissances semblable à l'europpéen, avec les tensions internationales et les guerres périodiques conséquentes. Ainsi, les Américains, pour se combattre les uns les autres auraient perdu leurs libertés et leur démocratie. Au contraire, par la formation d'une grande Fédération américaine, séparée du système politique européen par l'Océan Atlantique, les Américains auraient constitué une grande société pacifique, libre et démocratique. En fait, si l'on fait exception de la guerre de Sécession, l'ordre et la paix régnèrent presque continuellement à l'intérieur de l'Amérique du Nord. C'est en cela que consiste donc la première caractéristique très importante de la démocratie fédérale : elle élimine la guerre entre les Etats qui la composent, sur des espaces très vastes, comme les espaces continentaux ou même — en ligne de principe — encore plus grands.

En second lieu, la démocratie fédérale américaine a assuré une efficace et substantielle division des pouvoirs. Nous avons vu que les institutions représentatives de la démocratie moderne fonctionnent de façon effective seulement si les libertés individuelles et l'autonomie des organismes mineurs sont préservées. Et l'instrument de gouvernement par lequel de telles libertés et une telle autonomie sont réalisées est, comme nous y avons fait allusion, la division des pouvoirs ; en effet, si le pouvoir étatique est divisé entre plusieurs centres, chacun ayant une compétence définie et une force autonome, aucun ne peut abuser de son pouvoir, en envahissant les sphères de liberté des citoyens et d'autonomie des organismes mineurs, sans provoquer immédiatement la réaction des autres centres de pouvoir. Ainsi, la pluralité des centres de pouvoir fait office de frein et de contrôle pour chacun d'eux et pour l'appareil gouvernemental dans son ensemble. Sur le continent européen, la division des pouvoirs fut comprise et réalisée surtout en tant que distinction des fonctions de l'Etat en fonctions législative, exécutive et

judiciaire, chacune assignée à des organes différents. Mais les organes judiciaires, privés de force et d'initiative, n'eurent jamais un poids semblable à celui des organes préposés aux deux autres fonctions, et se trouvèrent dans une position de plus grande ou plus petite dépendance de l'exécutif. Le législatif et l'exécutif, à leur tour, ne furent effectivement distincts que pendant une brève période, et bien vite on eut, en substance, la prédominance tantôt de l'un, tantôt de l'autre. La centralisation bureaucratique et politique des Etats européens du continent ne permit pas une division effective et durable des pouvoirs. Dans le Royaume-Uni la division des pouvoirs fut maintenue beaucoup plus solide grâce aussi à la situation internationale favorable. Elle ne se fonda pas sur la tripartition des fonctions, puisque le législatif et l'exécutif tendaient à se confondre, sans porter cependant aux inconvénients qui se manifestèrent sur le continent européen à cause du système bipartite qui assurait, pendant le cours d'une entière législature, la correspondance entre la majorité parlementaire et le cabinet. Elle se fonda au contraire sur la force de l'autonomie des organismes locaux et sur le pouvoir autonome des organes judiciaires qui jugeaient surtout sur la base d'un droit coutumier dont ils étaient les gardiens, le *common law*, plutôt que sur la base de lois émanant du parlement. Ceci eut pour conséquence, cependant, un affermissement très lent des institutions démocratiques et la permanence dans la société anglaise — aujourd'hui encore — d'aspects aristocratiques et oligarchiques. Au contraire, les institutions de la démocratie furent introduites pleinement et très vite, en Amérique du Nord, puisque la Constitution fédérale avait réalisé un nouveau système très solide de division des pouvoirs sur une base exclusivement démocratique. Dans la Fédération américaine ce fut la souveraineté elle-même qui fut divisée entre le gouvernement fédéral auquel furent assignés certains pouvoirs fondamentaux et définis, et les Etats membres, auxquels restèrent tous les autres pouvoirs (« pouvoirs résiduels »). Sur la base de cette division substantielle des pouvoirs, les organes judiciaires assumèrent une force autonome, en ce sens que — ayant le pouvoir de décider de la constitutionnalité des lois et des conflits entre gouvernement fédéral et Etats fédérés — ils avaient toujours l'appui d'un centre de pouvoir (l'Etat ou les Etats fédérés, ou au contraire le gouvernement fédéral) quand ils décidaient dans un sens défavorable à l'autre centre de pouvoir (le gouvernement fédéral, ou au contraire l'Etat ou les Etats fédérés). Les organes juridictionnels, et la Cour Suprême en particulier, agissent ainsi comme gardiens valables de la constitution. La division même de la souveraineté

permet aussi l'élection démocratique du chef de l'exécutif en la personne du président de la République sans que l'on courût le risque de renforcer le pouvoir de l'exécutif de façon excessive. Le président de la République, en effet, se trouvait face à des limites insurmontables constituées surtout par les pouvoirs des Etats fédérés, sans compter ceux du Congrès, élu d'une façon autonome et à des moments différents.

Si l'on veut résumer en termes généraux l'enseignement donné par la démocratie fédérale américaine, on doit dire que, en dépassant les conflits internationaux et en réalisant la division de la souveraineté, elle constitue la forme du gouvernement démocratique applicable sur de très vastes espaces. A la démocratie directe correspond une société politique des dimensions d'une ville: en elle, il tend à ne pas y avoir de divisions du pouvoir. A la démocratie représentative pure correspond une société politique des dimensions des modernes Etats européens: en elle il y a une division des pouvoirs seulement formelle. A la démocratie fédérale correspond une société politique des dimensions d'un continent, ou même de dimension plus grande: en elle, il y a une division matérielle effective des pouvoirs.

6. — La démocratie aujourd'hui

Jusqu'à maintenant on a essayé de décrire en quoi consiste la démocratie, soit en tant que valeur, soit en tant que structure. On a vu, en outre, comme les idéals et les institutions démocratiques ont trouvé une réalisation majeure ou mineure suivant que deux conditions historiques fondamentales se sont vérifiées d'une façon plus ou moins importante. Il s'agit, d'une part, de la base historico-sociale, formée par la société industrielle moderne, qui accroît l'interdépendance du travail et de la vie sociale des hommes, fournissant le fondement de l'égalité politique; et d'autre part, de la situation d'« île politique », plus ou moins pleine, dans laquelle se trouve un Etat et qui préserve les institutions démocratiques de la centralisation du pouvoir et de l'autoritarisme causés par les tensions internationales et par les guerres. Or, si l'on veut comprendre pleinement quelles sont aujourd'hui les réalités et les perspectives de l'expérience démocratique, il faut d'abord analyser de quelle façon opèrent dans les différentes parties du monde ces deux conditions de base de la démocratie moderne.

Sous l'angle de la base historico-sociale, l'évolution constante et progressive des techniques et des organisations modernes de la production et du commerce a de nouveau altéré et

altère encore d'une façon notoire la situation sociale et politique des hommes. Cette altération se manifeste par deux phénomènes principaux de très vaste portée. Le premier consiste en une expansion toujours croissante des capacités de production et des marchés et, par conséquent, en l'accroissement progressif en extension de l'interdépendance du travail et de la vie sociale des hommes, qui ont eu lieu dans les zones du monde plus évoluées économiquement. Alors que, dans un premier temps, la force d'expansion de la société industrielle pouvait être contenue dans les limites d'un Etat européen, la seconde phase du développement technologique et économique moderne — que les zones plus évoluées sont actuellement en train de vivre — porte à l'unification économique et sociale des hommes dans des espaces bien plus vastes que ceux des vieux Etats européens. Et c'est là la raison profonde du déclin des Etats de l'Europe occidentale et de l'avènement de la grande puissance des Etats-Unis et de l'Union Soviétique. Le second phénomène consiste dans le fait que l'industrialisme moderne est désormais devenu un impératif et un projet d'action de tous les hommes même dans les zones économiquement les moins évoluées de la terre. Si, il y a un siècle, l'industrialisme et l'économie moderne étaient le monopole de l'Europe et de son appendice nord-américain, aujourd'hui il n'existe pratiquement aucun pays dans le monde qui ne se propose comme objectif principal l'introduction et la consolidation de l'industrialisation et des procédés de production modernes. Les anciennes sociétés asiatiques et africaines — qui semblaient destinées à se figer à un niveau économique inférieur et dans des limites culturelles cristallisées — ont commencé à bouger pour essayer de réaliser, d'une façon ou d'une autre, le développement industriel né en Europe.

Ces deux phénomènes, qui doivent être considérés comme nettement distincts du point de vue économique et sociologique, puisqu'ils se réfèrent à des situations économique-sociales extrêmement différentes, sont toutefois étroitement liés entre eux du point de vue historique. En effet, c'est justement la force expansive de la société industrielle dans les zones les plus avancées qui a créé — d'abord avec le colonialisme européen, ensuite avec la décadence des Etats européens, l'instauration de l'équilibre mondial bipolaire et la décolonisation qui s'en est suivie — les conditions de la nécessité de se poser le problème de l'introduction de l'économie moderne dans les pays ex-coloniaux et sous-développés. Aujourd'hui, alors que la société industrielle plus évoluée tend toujours davantage à l'unification sociale des hommes, et que les pays, même les plus arriérés, tentent péniblement de démarrer sur le chemin de l'économie moderne, on

peut bien dire que l'histoire des hommes est parvenue à la phase qui conduira vraisemblablement — bien qu'à longue échéance — à l'unification sociale de tout le genre humain.

La route à parcourir pour arriver à l'unification sociale de l'humanité tout entière est encore fort longue, puisque la majeure partie des hommes — les pays de l'Asie, de l'Afrique, et en partie de l'Amérique Latine — se trouve aujourd'hui dans les conditions qui précédèrent la révolution industrielle. Le retard économique du tiers monde, plus ou moins prononcé suivant les zones et les pays, est énorme. Les groupes sociaux et les modèles de pensée et de comportement traditionnels sont souvent renfermés et fortement cristallisés, et opposent une résistance tenace à la volonté de changement. Dans ces pays, on manque presque entièrement d'une classe d'entrepreneurs et de commerçants qui puisse valablement se lancer sur la vie de l'industrialisation et de l'économie moderne. En un seul mot, on peut dire que dans les sociétés ex-coloniales et arriérées du troisième monde il n'existe pas la base historico-sociale nécessaire à l'affirmation de la démocratie. L'absence d'une classe d'entrepreneurs et de commerçants, et la persistance de divisions sociales cristallisées et de modèles de pensée et de comportement traditionnels entraîne la classe politique de ces pays à centraliser le pouvoir pour donner en quelque sorte le départ du développement économique à travers un contrôle d'Etat massif; souvent ces conditions finissent par constituer des élites politiques corrompues et égocentriques: de toute façon la situation sociale comporte nécessairement une considérable centralisation du pouvoir. La conclusion inévitable est que dans la grande majorité des pays du troisième monde, et encore pour une période qui ne sera certainement pas courte, l'instauration de la démocratie moderne est impossible.

Et comme si cela ne suffisait pas, la situation internationale contribue notablement à mettre les pays ex-coloniaux et sous-développés dans une position qui est tout à fait défavorable à l'introduction de l'expérience démocratique. La seconde guerre mondiale a marqué la fin du système politique européen comme gouvernement réel du monde et l'instauration d'un nouvel équilibre politique mondial basé sur deux puissances de grandes dimensions, les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Le nouvel équilibre bipolaire a créé, d'un côté, à travers la faiblesse et la décadence des vieux Etats de l'Europe occidentale, le processus de la décolonisation; et d'un autre côté, la tentative de la part des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. de contrôler, l'un contre l'autre, le plus grand nombre possible des pays du monde, et spécialement ceux qui possédaient une plus grande importance stratégique. Les nouveaux

Etats issus de la décolonisation et les anciens Etats sous-développés ont été insérés, de cette façon, dans une situation mondiale caractérisée par un équilibre bipolaire toujours (plus ou moins) rigide et tendu, et constellée de crises périodiques et de guerres locales. Par suite de l'impossibilité — de plus en plus grande — de la part des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. de contrôler directement le globe tout entier, les pays du troisième monde se sont trouvés et se trouvent encore, *grosso modo*, sur deux positions bien distinctes. Ou bien il s'agit de pays qui, de par leur position stratégique, revêtent une importance particulière dans l'équilibre mondial bipolaire: et dans ce cas ils se trouvent directement contrôlés — à travers des hommes de paille — par l'une ou l'autre des deux puissances mondiales. Ou bien il s'agit de pays qui ne se trouvent pas dans une position cruciale pour l'équilibre bipolaire: et dans ce cas le voisinage avec d'autres Etats sous-développés et le retard économique et social convertissent leur liberté de jeu en rivalités, ambitions expansionnistes, politiques impérialistes de petite classe, crises internationales et situations de tension et de chaos. L'une ou l'autre des positions internationales dans lesquelles se trouvent les pays ex-coloniaux et sous-développés sont en contraste violent avec l'expérience démocratique.

La situation internationale est totalement défavorable à l'instauration ou au ferme maintien des idéals et des institutions démocratiques, même dans les deux grandes puissances mondiales. Commençons par examiner la position de l'Union Soviétique. Elle n'a pas été et n'est pas une société démocratique. La société industrielle moderne a été créée, dans ce pays, non pas spontanément par une classe d'entrepreneurs et de commerçants, mais coactivement — au moyen d'un contrôle rigide, parfois féroce, de la société toute entière — de la part d'une classe politique, constituée par le parti communiste. On a eu, par conséquent, une centralisation énorme du pouvoir, naturellement antidémocratique. L'abondance des ressources et l'ampleur de l'Union Soviétique ont permis au P.C.U.S. de faire un grand saut en avant dans le domaine des industries lourdes et des industries de guerre. Mais l'économie entièrement planifiée de l'U.R.S.S. s'est révélée incapable de construire un système efficace et bien articulé d'industries légères. Dans ce domaine, qui comprend en grande partie la production industrielle des produits pour la consommation, l'exigence de tenir compte des besoins et des goûts des consommateurs et l'articulation technologique et économique nécessaire à ce but sont en contradiction avec un système de production entièrement planifié. Et c'est la raison pour laquelle, dans l'U.R.S.S. après la mort de Staline, on

perçoit, de temps à autre, quelque timide requête ou promesse, ou même quelque tentative pour une plus grande libéralisation dans le système économique et social. Mais ces profondes exigences de la société soviétique, qui pourraient constituer le commencement d'un processus de libéralisation progressive et même de démocratisation, sont frustrées par l'énorme poids que l'Union Soviétique doit supporter dans l'équilibre mondial du pouvoir. Protagoniste d'un équilibre à deux très précaire et dangereux, l'U.R.S.S. se trouve dans la nécessité de consacrer une grande partie de ses énergies et ressources à la course aux armements et à la politique internationale. Par conséquent, la centralisation du pouvoir politique ne peut se relâcher, ni l'enrégimentation de la société.

A la différence de l'U.R.S.S., les Etats-Unis forment le pays où l'expérience démocratique a connu son plus grand développement. Une fois évité le danger, à travers la structure fédérale, de conflits possibles en Amérique du Nord, la démocratie américaine a pu voir s'épanouir — grâce à ses grandes dimensions — un développement économique et social florissant. Mais la situation d'« île politique », qui garantissait l'expérience démocratique américaine, s'est détériorée petit à petit au cours de cette dernière soixantaine d'années, jusqu'à disparaître complètement avec la seconde guerre mondiale. Après 1945, les Etats-Unis sont devenus l'un des deux protagonistes du nouvel équilibre, fort lourd, du pouvoir. La tension internationale, la course aux armements, la nécessité d'intervenir continuellement sur l'échiquier mondial ont chargé les Etats-Unis d'un énorme fardeau: et au processus de déclin de la situation d'« île politique » a ponctuellement correspondu un processus de centralisation politique progressive et d'un lent mais constant déclin des caractéristiques libérales et démocratiques de la société politique américaine. La crise de gigantisme du gouvernement fédéral par rapport à l'affaiblissement toujours croissant du pouvoir des Etats fédérés, le déclin conséquent de la fonction de gardien de la Constitution de la Cour Suprême, l'affaiblissement constant du Congrès vis-à-vis de l'Administration, l'intromission des éléments militaires dans la société américaine et un nationalisme naissant, sont tous les symptômes, déjà avancés, de la régression du fédéralisme et de la démocratie aux Etats-Unis. Et, tout comme pour l'U.R.S.S., il n'y a pour l'Amérique du Nord aucune possibilité de faire marche arrière; aucune politique de ces deux puissances ne peut sensiblement altérer leur position internationale. Non seulement donc, aujourd'hui un processus de démocratisation substantiel en l'Union Soviétique semble invraisemblable, mais le futur de l'expérience démocrati-

que ne peut même plus se baser sur le grand pays qui se présente apparemment comme son meilleur paladin: les Etats-Unis.

Il nous reste à examiner l'autre zone du monde où la société industrielle a connu son plus grand développement: l'Europe occidentale. Après les destructions subies pendant la seconde guerre mondiale, l'économie des Etats de l'Europe occidentale a tout d'abord été péniblement rétablie. Mais, en un second temps, elle s'est consolidée et est passée par une phase de grand développement. Ce fait est dû principalement à l'accroissement du marché et de la capacité de production provoqué par le processus d'intégration économique et sociale de l'Europe occidentale, et surtout des six pays du Marché commun. En effet, dans cette zone également est en train de se vérifier une forte croissance en extension de l'interdépendance du travail et de la vie sociale des hommes. Mais, en face de ce processus d'intégration, se dressent encore les vieilles structures étroites des Etats nationaux. Il se manifeste, par conséquent, une vive contradiction entre les problèmes réels — économiques, sociaux, politiques, — désormais de portée européenne, et le système politique qui maintient les Européens divisés en Etats nationaux. Ces derniers, considérablement affaiblis et incapables de répondre aux profondes exigences de l'Europe, sont entrés dans un grave processus de dissolution de la vie publique ou bien, tentant de maintenir leur pouvoir, se sont orientés vers des tendances autoritaires. En tous cas, dans chaque pays, les institutions démocratiques — supplantées par la force d'expansion de la société industrielle — sont soumises à une dégénération profonde et constante. Toutefois, c'est justement cette contradiction entre l'évolution économique et sociale et les positions politiques qui offre la possibilité d'une restauration de la démocratie en Europe occidentale. La situation demande, en effet, que soit édifiée une démocratie au niveau de l'intégration économique et sociale, qui soit au-dessus des divisions politiques entre Etats nationaux: une démocratie fédérale européenne. Cette édification est possible parce que, d'une part, l'intégration économique et sociale l'exige de plus en plus, et d'autre part la situation politique laisse une grande marge de liberté d'action aux Européens.

Il est vrai, sans aucun doute, que la Fédération européenne ne pourra pas jouir d'une position d'« île politique » et que, par conséquent, la situation internationale — avant ou après — jouera un rôle défavorable pour le maintien de l'expérience démocratique. Toutefois, le cumul de pouvoir et d'intérêts historiquement consolidés dans chaque nation représente une garantie contre la tendance probable à la centralisation du pouvoir dans la Fédération européenne, et permet de prévoir raisonnablement

que la démocratie fédérale fonctionnera bien pendant une certaine période. En outre, la fondation de la Fédération européenne atténuera la tension internationale, soulageant le poids de l'équilibre mondial de pouvoir supporté par les Etats-Unis, et en un second temps, également celui que supporte l'Union Soviétique. Par conséquent le nouvel équilibre de pouvoir jettera des bases plus favorables pour le maintien de la démocratie américaine, pour l'évolution, dans un sens libéral et démocratique, de la société soviétique et pour des rapports plus ordonnés entre l'humanité économiquement avancée et le monde sous-développé.

Surtout, la Fédération européenne, dépassant pour la première fois des nations historiquement consolidées, relancera dans le monde le fédéralisme comme réalisation de la démocratie sur des surfaces de grandes dimensions et précédemment divisées en plusieurs Etats. Dans ce sens, l'édification de la démocratie fédérale en Europe occidentale représente une étape vers l'unification politique du genre humain. Une phase cruciale de l'histoire des hommes s'ouvrira alors. Au fur et à mesure que les pays sous-développés accompliront le chemin de la société industrielle et au fur et à mesure que s'accroîtra l'intégration économique et sociale à niveau mondial, l'expérience démocratique atteindra progressivement son but final: la Fédération mondiale.

La démocratie est la réalisation de l'égalité politique des hommes. Cette égalité ne peut se réaliser intégralement tant qu'elle est contrastée par de profondes inégalités de classes sociales et par la division des hommes en nations. L'évolution de la société industrielle tend à diminuer les divisions sociales, unifiant économiquement et socialement les hommes. Le fédéralisme passe outre la division des hommes en nations. Dans la Fédération mondiale s'accomplira la longue histoire de la démocratie. En elle ce ne seront plus les bourgeois ou les prolétaires, les Allemands, les Français ou les Américains qui seront égaux, mais les hommes.

Les faits et les idées.

LA PENSÉE ERRONÉE DE KOHN SUR LE NATIONALISME ALLEMAND

The Mind of Germany de Hans Kohn (1) est une histoire du nationalisme allemand, faite surtout à partir des œuvres des intellectuels qui prirent une part, vraie ou supposée, à l'élaboration de l'idéologie nationale. Un second sujet se mêle et se confond à celui-ci, tout-à-fait différent: l'étude de l'éloignement progressif de l'Allemagne de l'Occident (2).

La vaste culture et le sincère cosmopolitisme de Kohn lui permettent de mettre en lumière dans son œuvre quelques données éclairantes que l'historiographie nationale a généralement négligées. Le monde dans lequel vécurent Goethe et Schiller nous est retracé, avec l'aide de citations nombreuses et efficaces, comme un monde dominé par des idéaux cosmopolites et individualistes, consciemment contraires à la création d'un État national allemand. De l'analyse du mouvement romantique on peut déduire clairement qu'il n'a pas contribué, même pour une part minime, à la création du nationalisme politique, mais qu'il est resté étroitement limité à la mise en valeur de la nation culturelle. « Les romantiques allemands, écrit-il explicitement (page 69) ne s'intéressaient pas à la politique et à la puissance nationale, mais à l'esprit et au caractère poétique national. A cet égard, ils appartenaient encore à

(1) HANS KOHN, *The Mind of Germany*, London, McMillan, 1960, reprinted (with corrections) 1962, pp. 354.

(2) Dans la terminologie de Kohn le concept d'Occident, qui revient tout au long du volume sans être jamais défini, apparaît extrêmement vague et nébuleux et fait naître le soupçon légitime qu'il s'agisse d'une projection dans le passé de l'opposition politique et idéologique qui aujourd'hui domine le monde.

l'époque de Goethe». De son œuvre on déduit en somme clairement qu'au début du XIX^e siècle il n'existait pas en Allemagne un mouvement national. « Les guerres de l'Autriche et de la Prusse contre Napoléon en 1805 et en 1806, lit-on page 74, ne suscitèrent aucune sympathie dans les autres pays allemands. Pendant que Napoléon volait de victoire en victoire, la ligne progressiste de son administration et la force sans précédent de sa personnalité créaient une légende à laquelle les esprits les plus éminents d'Allemagne s'abandonnaient d'autant plus facilement que le sentiment national leur était inconnu. Le 13 octobre 1806, le jour précédant la bataille d'Iéna où l'armée prussienne fut ignominieusement battue, Hegel écrivait, de la ville occupée alors par les forces françaises: " Comme je l'ai déjà fait autrefois, chacun maintenant prie pour le succès de l'armée française". Trois mois plus tard, Hegel voyait dans la victoire française la preuve que " l'instruction et l'intelligence ont défait la grossière efficacité". Au cours des années suivantes, il travailla en Bavière, le principal État de la Confédération, et maintint fermement sa fidélité à l'empereur. En 1813 également, il continua à parler du mouvement de libération avec ironie et des libérateurs avec mépris. En avril 1814 il déclara que la chute de Napoléon signifiait " qu'un grand homme avait été battu par la médiocrité de la multitude" ». Et encore, page 34: « Dans une étude récente sur la montée de la conscience nationale en Allemagne nord-occidentale entre 1790 et 1830, Wolfgang von Groote a trouvé que les Allemands de cette zone étaient également éloignés, dans leur modération, de l'enthousiasme patriotique de la Prusse et du culte napoléonien, si répandu en Allemagne occidentale et méridionale. " La majorité de la population n'éprouvait aucun enthousiasme national". Les gens éprouvaient de l'antipathie pour les étrangers mais ne se sentaient ni humiliés ni offensés par leur occupation ».

A ces données qui se dégagent de l'œuvre de Kohn, il faut reconnaître une indubitable fonction démystificatrice. Mais dans son analyse pèse lourdement l'indétermination dans laquelle il laisse le concept de nationalisme que, tout au long de son livre, il ne se préoccupe pas de définir. Cela le porte à confondre avec le nationalisme certains phénomènes qui, en réalité, n'eurent rien à voir avec lui, et à tomber dans de fréquentes contradictions. En fait, tandis que d'une part, comme on le voit dans les citations ci-dessus reportées, il démontre que l'on ne peut parler de ferments nationaux en Allemagne au début du XIX^e siècle, d'autre part il en vient à parler de « point culminant de l'excitation nationaliste, lorsque la défaite de Napoléon était imminente et la jeunesse patriotique discutait avec confiance

du problème de la création d'un nouveau Reich » (page 35) et à affirmer que l'année 1806 fut le turning point dans l'histoire du nationalisme allemand (page 69).

Toujours dans cette même lumière il semble que l'on puisse expliquer le rôle exagéré qu'il attribue à des figures comme Arndt et Vater Jahn, qui écrivirent et agirent justement au début du siècle et qui, selon lui, marqueraient la naissance du nationalisme allemand. Meinecke (3) qui, comme on le sait, étudia à fond la naissance et le développement de la pensée nationale en Allemagne, ne concorde pas avec cette évaluation; il n'attribue aucune importance à Jahn et met en lumière, en ce qui concerne Arndt — à l'oeuvre de qui il accorde pourtant une certaine importance — que sa conception d'Etat national était tellement nébuleuse et extravagante que, si on l'avait appliquée, elle aurait comporté l'extension de la souveraineté polonaise à la Prusse et à la Courlande (4).

Mais on doit adresser une autre critique de fond à Hans Kohn. Il succombe en effet à une tentation à laquelle sont fréquemment exposés les historiens des idées politiques: considérer les événements politiques comme les effets exclusifs de l'influence exercée par les idées de ceux qui les ont souhaités ou en ont donné la justification théorique. Il transfère au domaine historique général une méthode valable, et en partie seulement, dans le domaine où la pensée humaine jouit d'une effective autonomie: le domaine philosophique et scientifique; c'est-à-dire qu'il a tendance à croire que les idées politiques qui dominent une période historique sont élaborées arbitrairement par les penseurs qui en ont la paternité et que, tout aussi arbitrairement, avec une somme d'actes de volonté auxquels il serait vain de chercher une explication, elles sont acceptées par les masses. Il tend de cette façon à sous-évaluer, et parfois à mettre complètement entre parenthèses, le rôle que jouent, dans la vie des Etats, d'une part le degré de développement des rapports de production, et d'autre part la structure des rapports internationaux dans lesquels sont plongés les Etats. Il ne voit pas, en général, que les idées politiques elles-mêmes, quelque force autonome qu'elles puissent avoir pour donner une forme plutôt qu'une autre aux événements, ou pour les accélérer plutôt que pour les ralentir, ou parfois même pour les déterminer, sont

(3) Cfr. FRIEDRICH MEINECKE, *Weltbürgertum und Nationalstaat*, München und Berlin, Verlag von R. Oldenbourg, 1928.

(4) Op. cit., p. 94 (note). L'idée qui conduisait Arndt à cette conclusion était que « la première frontière naturelle est constituée par le fait que chaque pays ait sa mer; la seconde est la langue ».

toujours le résultat des expériences que les penseurs ont faites en leur temps; qu'elles sont toujours situées historiquement et doivent être considérées dans le contexte politique et social dans lequel elles ont été élaborées; et que c'est dans un tel contexte que doit être étudiée leur capacité d'assumer le rôle d'idée-force ou de mot d'ordre, et de marquer de leur sceau une période historique. Il est porté, en somme, à ne pas tenir compte du fait que les idées qui jouent vraiment un rôle dans l'histoire sont toujours des représentations plus ou moins déformées, plus ou moins confuses, d'une situation réelle et, comme telles, ne peuvent être étudiées sans tenir compte des situations qu'elles représentent.

Le nationalisme allemand n'est donc pas traité par Kohn comme une idéologie d'un certain type d'Etat, et son évolution comme un processus idéologique. Il est au contraire considéré comme le produit exclusif de l'action exercée par les oeuvres de Arndt, Jahn, Droysen, Wagner, Treitschke, Weber, Spengler, etc., comme un climat créé on ne sait pourquoi, avec une force et une diffusion croissant de génération en génération, par les intellectuels allemands, qui parvient à marquer de son empreinte le comportement de la classe politique jusqu'à conduire l'Allemagne aux catastrophes des deux guerres mondiales. On ne peut étudier ici les forces historiques réelles qui ont jeté l'Europe, et non seulement l'Allemagne, dans la ruine et la bestialité du nationalisme, même si nous devons rappeler que la nation est le sous-produit de l'Etat et non vice versa, ce qui invalide, dès le départ, l'analyse du nationalisme allemand faite par Kohn. Nous nous limiterons seulement à mettre en lumière, à titre d'exemple, quelques conclusions paradoxales auxquelles Kohn est porté par sa méthode historique. La valeur pratiquement exclusive qu'il donne au rôle joué par les idées le porte à nier la situation de pouvoir en tant qu'élément ayant une valeur autonome et permanente dans le monde de la politique, et à considérer la Machtpolitik uniquement comme le résultat de l'adoption, de la part des politiciens, des valeurs et des théories arbitrairement élaborées par les penseurs. Et la poussée des conflits économiques, sociaux, politiques, étatiques? Tout cela n'existe pas pour Kohn. Il considère, par exemple, comme particulièrement catastrophique dans le développement de l'histoire allemande le fait que ce soit en Allemagne qu'ait fleuri la théorie de la raison d'Etat: « La pensée politique allemande, écrit-il page 263, tomba après 1806 sous l'influence unilatérale du réalisme de Machiavel et de la raison d'Etat, die Idee der Staatsräson, un concept pour lequel, chose caractéristique, il n'est pas d'équivalent anglais. Dès lors la politique devint une technique pour acquérir,

conserver et étendre le pouvoir ». Il poursuit en citant Ranke comme étant le principal exposant de ce courant de pensée et rapporte une de ses phrases, extraite du Politisches Gespräch (page 264): « La position de l'Etat dans le monde dépend du degré d'indépendance atteint. Il est donc contraint à organiser toutes ses ressources intérieures dans le but de son autoconservation ». Kohn poursuit en mettant en lumière ce qui fut selon lui les conséquences de la théorie de la raison d'Etat: « La conception de Ranke impliquait une rupture avec les courants de l'évolution occidentale, exprimait le refus prussien de suivre dans l'évaluation des relations internationales la ligne occidentale, plus pacifiste. La philosophie de Ranke fut une des bornes de la révolte contre l'occident, et se fit le soutien, contre les paladins du libéralisme occidental, d'un nouveau prussianisme qui, avec le temps, se transforma en germanophilisme... Sa théorie... se refléta... avec une destructive mais inévitable réaction en chaîne dans le slavophilisme, dans le sinophilisme, dans l'indophilisme, etc... Partout où les principes des nations occidentales les plus évoluées se heurtaient aux traditions locales, une semblable révolution idéologique était la conséquence logique du nationalisme local... ».

Et pourtant la pensée d'un autre grand théoricien de la « raison d'Etat » (même s'il ne fit pas usage de cette expression), Alexander Hamilton, préluda à des événements bien différents. Ce fut lui qui écrivit la phrase que l'on peut lire sur la couverture de cette revue (5). Et il écrivit aussi (6): « La crainte des dangers extérieurs est le mobile le plus puissant de la conduite des nations. Même le plus ardent amour de la liberté céderait bientôt à ses conseils. La perte de la vie et de la propriété par les violences qui accompagnent la guerre, les efforts incessants et les craintes résultant d'un état de danger continu, forcent les nations les plus attachées à la liberté à demander le repos et la sécurité des institutions qui tendent à détruire leurs droits civils et politiques. Pour être plus tranquilles elles finissent par risquer d'être moins libres ».

Les idées qui sont à la base de l'oeuvre de Ranke sont donc également à la base de l'oeuvre du principal artisan de la fondation des Etats-Unis d'Amérique qui, pendant plus d'un siècle, furent la société la plus libre du monde. Et cela ne peut guère étonner parce que l'idée de la raison d'Etat n'est pas le libre choix d'une valeur parmi d'autres valeurs, du militarisme par

(5) *The Federalist*, essai n. 6.

(6) *The Federalist*, essai n. 8.

rapport au pacifisme, mais la reconnaissance d'un état de fait, de la nécessité d'adapter la structure de l'Etat et la conduite du gouvernement aux conditions extérieures et internes de sa survie.

Mais pour Hans Kohn la raison d'Etat n'est que le produit de l'acceptation des idées de ceux qui en ont fait la théorie. A ce propos vient à l'esprit un passage de Merleau-Ponty (7): « La guerre a tellement usé les coeurs, elle a demandé tant de patience, tant de courage, elle a tant prodigué les horreurs glorieuses et inglorieuses que les hommes n'ont plus même assez d'énergie pour regarder la violence en face, pour la voir là où elle demeure. Ils ont tant souhaité de quitter enfin la présence de la mort et de revenir à la paix qu'ils ne peuvent tolérer de n'y être pas encore et qu'une vue un peu franche de l'histoire passe auprès d'eux pour une apologie de la violence. Ils ne peuvent supporter l'idée d'y être encore exposés, d'avoir encore à payer d'audace pour exercer la liberté. Alors que tout dans la politique comme dans la connaissance montre que le règne d'une raison universelle est problématique, que la raison comme la liberté est à faire dans un monde qui n'y est pas prédestiné, ils préfèrent oublier l'expérience, laisser là la culture et formuler solennellement comme des vérités vénérables les pauvretés qui conviennent à leur fatigue. Un innocent est un innocent, un meurtre est un meurtre, — telles sont les conclusions de trente siècles de philosophie, de méditation, de théologie et de casuistique ».

Et c'est là précisément la position de Kohn. La politique de puissance qui a poussé l'Allemagne à la catastrophe n'a pas été pour lui une manifestation — qui a assumé un caractère extrême en raison de la position particulière de l'Allemagne sur l'échiquier européen, de son développement industriel uni au manque de débouchés, etc... — de la violence dont sont empreints par leur nature même les rapports entre Etats souverains, en tant que tels soustraits aux règles du droit, mais le résultat de la mauvaise volonté des politiciens, poussée et légitimée par la folie des intellectuels. Et quiconque, comme Ranke et les autres théoriciens de la raison d'Etat, prend acte de la violence qui régit les rapports internationaux, en construit la théorie, tente en somme d'établir les canons qui permettent de se faire « une vue un peu franche de l'histoire », devient un instigateur de la violence, devient l'artisan des phénomènes

(7) MAURICE MERLEAU-PONTY, *Humanisme et Terreur*, Paris, Gallimard, 1947, p. XXXVII.

qu'il étudie (8): ce qui équivaut à croire que c'est le chant matinal du coq qui fait se lever le soleil.

En fait le mal et la violence existent encore comme traits constants et que l'on ne peut éliminer — pour longtemps — de l'histoire: et il n'existe aucune autre possibilité de travailler efficacement pour les dépasser que d'en prendre acte, que de regarder l'ennemi en face. Ce n'est certes pas en niant l'existence de l'ennemi que l'on gagne les batailles. Certes, qui veut améliorer le monde ne peut éviter de porter des jugements de culpabilité; mais l'on ne peut s'arrêter à ce stade, si l'histoire produit inévitablement et continuellement des situations où les coupables émergent et où les innocents sont mis de côté. Et qui ne sait parvenir à identifier les racines du mal est destiné à jouer un rôle de couverture de la violence.

Et Kohn, en conclusion de son livre, en arrive inévitablement à avaliser le statu quo, les pouvoirs existants: « Un nouvel élément de la situation actuelle, écrit-il page 350, est la disparition des calculs des hommes d'Etat de la possibilité d'une guerre franco-allemande, qui pendant trois siècles a contribué régulièrement à former la trame de l'histoire européenne. Le fait propice d'une entente franco-allemande peut toutefois acquérir sa valeur réelle seulement dans la structure Nord-atlantique. La réintégration de l'Allemagne dans l'Occident, afin de consolider la démocratie et de rendre inoffensif l'attrait de la gloire militaire et de la grandeur impériale en Allemagne et ailleurs, doit procéder en très étroite collaboration avec les pays de langue anglaise et avec les petites démocraties allemandes limitrophes; ce n'est qu'ainsi que l'Allemagne peut créer une société sûre, libre et civile ». Et il ajoute (page 353): « Une part importante de la jeunesse allemande (comme d'ailleurs la plus grande partie des jeunes de tous pays dans les dernières années 50) est indifférente aux questions idéologiques qui passionnaient tellement la jeunesse des années 30. L'indifférence envers le fascisme et le communisme ne transforme pas les jeunes en démocrates. Mais là encore il n'y a pas lieu d'exagérer le péril d'une telle attitude. La jeunesse allemande s'est lassée de l'extrémisme de Nietzsche et de George et plus encore de celui de leurs disciples. Dans le passé récent, de nombreux Allemands se montraient enclins à accepter mythes et légendes intellectuelles et à agir impatientement

(8) Certes, Ranke et le plus grand de ses disciples, Meinecke, unirent à l'analyse scientifique de la raison d'Etat le culte de la puissance et tinrent une part importante dans l'oeuvre de justification de la politique allemande dans laquelle — surtout après 1866 — s'engagera une si grande partie de la culture germanique. Mais cela ne diminue pas la validité de leurs positions théoriques.

ment pour leur réalisation. Cette tendance a été en grande partie substituée par le désir du petit bonheur, des petites joies quotidiennes de l'homme commun que Nietzsche, George et Spengler méprisaient tant ».

Cultiver notre petit bonheur et laisser aux Américains la responsabilité des décisions dont dépendent notre vie et notre mort: c'est là le message de conclusion du livre de Hans Kohn.

f.r.

ROBERT SCHUMAN

Nous n'avons jamais fait partie de ceux qui soutenaient Robert Schuman. Lorsqu'il proposa l'institution de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'après un projet de Jean Monnet, nous fîmes observer qu'il n'était pas possible de donner un caractère européen à la production et à la distribution du charbon et de l'acier en maintenant tout le reste de l'économie dans les limites des vieilles dimensions nationales, et nous fîmes en outre observer que faire l'Europe morceau par morceau (d'abord le charbon et l'acier, puis le pool vert comme on l'appelait alors, puis celui des transports, et ainsi de suite), constituait une espérance tout à fait illusoire. Nous opposâmes l'« idée globale » du marché commun à l'« idée sectoriale » du marché isolé du charbon et de l'acier, et l'idée du constitutionnalisme à l'idée « fonctionnaliste » de l'Europe à petits morceaux. En principe nous avons parfaitement raison. Il suffisait d'appliquer de la façon la plus simple les principes les plus élémentaires de l'économie et de la politique pour se rappeler que tous les facteurs du processus économique sont interdépendants, pour affirmer que l'unité de l'Europe ne peut être ni irréversible ni féconde s'il n'existe pas un Etat fédéral, et enfin pour se rendre compte que l'on ne peut pas créer un Etat de ce genre (ni d'ailleurs aucun Etat quelconque dans le cadre de la démocratie) sans convoquer une Assemblée Constituante (1).

(1) A cette époque notre revue n'existait pas encore. Avoir formulé ces points de vue fut surtout le mérite d'Altiero Spinelli, qui était

De nouveau nous fûmes contre Schuman au cours de la première phase de l'élaboration du projet de fusion des armées nationales en une armée européenne intégrée, phase conclue le 24 juillet 1951 avec la présentation du Rapport intérimaire de la Conférence pour l'organisation d'une Communauté européenne de la défense. Pour ne pas soulever le problème de la cession de souveraineté de la part des Etats nationaux, Schuman se disposait alors à confier le contrôle de cette armée à une organisation privée de souveraineté, et de fait pratiquement calquée sur le modèle de la C.E.C.A. En le combattant, nous avons pour nous l'évidence. Nous démontrâmes que, le Moyen-Age étant loin désormais, une armée (européenne) sans un Etat (européen) était une absurdité irréalisable, de même qu'il était absurde et insoutenable de concevoir des Etats nationaux qui auraient conservé leur souveraineté absolue mais pas leurs armées. Cette critique eut quelque effet. Au cours de l'automne et de l'hiver 1951 De Gasperi se battit pour soumettre l'armée européenne à un pouvoir politique européen, et réussit à en faire reconnaître le principe (art. 7H, puis 38 du projet de traité de la C.E.D.), fait qui ne fut pas sans importance politique, même si, sur le plan pratique, les gouvernements n'hésitèrent pas à le piétiner, projetant une Communauté politique (la C.E.P.) de caractère confédéral, c'est-à-dire ne possédant pas un pouvoir propre et indépendant.

Enfin nous avons été fort mécontents du comportement de Schuman quand, après tous ces contrastes, nous finîmes par accepter la C.E.D. par calcul politique, pensant que la création de l'armée européenne aurait de toute façon provoqué la crise définitive des vieux Etats et favorisé la naissance de la Fédération même si la Communauté politique n'était que son ombre. En fait, du 27 mai 1952, date de la signature du traité de l'armée européenne, à la fin de cette même année, Schuman, tout en étant ministre des affaires étrangères, ne réussit même pas à imposer le dépôt du traité devant le parlement. Il ne fit rien, il n'essaya même pas de mobiliser, en prenant clairement position, toutes les forces favorables afin de s'appuyer sur elles pour surmonter les forces adverses. « Comme on lui demandait si le gouvernement allait présenter prochainement le traité, il répon-

alors secrétaire du Mouvement Fédéraliste Européen italien (aujourd'hui section italienne du Mouvement Fédéraliste Européen, véritablement européen, c'est-à-dire supranational, né de la transformation de l'Union Européenne des Fédéralistes) et l'un des dirigeants les plus en vue de l'U.E.F. Si nous avons employé le « nous », c'est seulement parce que nous avons adopté ces mêmes points de vue au début de notre activité fédéraliste.

dit: — Il n'y a rien de dramatique dans ce retard qui a été causé par la nécessité de rédiger un exposé de motifs détaillé et de le faire adopter par le gouvernement ». Et il ne bougea même pas en 1953 quand, plus que jamais, il aurait été nécessaire de mettre cartes sur table, du fait de la présence au ministère des affaires étrangères de Bidault le saboteur. Le temps jouait contre la C.E.D. mais Schuman attendait sans rien faire de vigoureux, et bien qu'il en eût eu la possibilité, étant donné son prestige international, pour hâter le débat parlementaire. Or: « on peut soutenir qu'en 1952 et même en 1953 le traité aurait été ratifié s'il avait été soumis à l'assemblée » (2).

Telle fut notre attitude à l'égard de Schuman. Mais maintenant qu'il ne s'agit plus de le combattre ou de le soutenir en fonction d'une stratégie politique, mais de le comprendre, il faut élargir le cadre de l'analyse. Quant à nous, il est de notre devoir de nous demander si ces critiques, pour justes qu'elles soient en principe, fournissent des éléments permettant d'aboutir à un jugement historique fondé sur sa politique. Or, il est certain qu'elles dépendirent du choix d'un point de vue qu'il faut maintenant justifier, et qu'elles ne tinrent pas compte des possibilités effectives. Le point de vue était celui du constitutionnalisme. Schuman fut jugé d'après ce mètre, selon qu'il s'approchait ou qu'il s'éloignait de la construction de l'Etat européen. D'autre part, pour ce qui est des possibilités effectives, il faut faire une distinction. Il convient de partir d'une constatation, à savoir que, sans aucun doute il était possible d'édifier un Etat européen. La ratification de la C.E.D. était possible. Et la ratification de la C.E.D. aurait créé une situation insoutenable: six Etats sans armée et une armée sans Etat. Et cette situation aurait à son tour imposé inévitablement ce choix: soit contrôler cette armée avec un Etat européen, soit la laisser sous le contrôle américain. Il en résulte que les partis démocratiques nationaux, et en définitive même les partis communistes, et, si l'on y pense bien, l'Union Soviétique elle-même, auraient fini forcément par choisir ou soutenir la Fédération Européenne (3).

Cependant il faut remarquer tout de suite qu'il était

(2) Cfr. JACQUES FAUVET, *Naissance et mort d'un Traité*, dans le recueil d'essais *La querelle de la C.E.D.* par Raymond Aron et Daniel Lerner, Colin, Paris, 1956, p. 29 (les passages en italique sont de l'auteur).

(3) L'on pourrait penser, en théorie, qu'il y aurait eu une troisième solution: le rétablissement des anciennes armées nationales. Mais en fait il se serait agi d'une possibilité inexistante. L'armée européenne sans tête — au cours de la brève période de sa précaire existence — se serait trouvée sous le contrôle américain. Pour reconstruire les

extrêmement difficile, au cours de la période allant de 1950 à 1954, de se placer à un point de vue de ce genre. Les fédéralistes n'avaient pas réussi (en admettant qu'ils le tentèrent) à aligner des forces sur la position de la Constituante, en les déplaçant des camps nationaux au camp supranational. Il n'y avait donc pas, dans la balance des forces, une force soutenant le transfert total des pouvoirs de politique étrangère et militaire, et le transfert partiel des pouvoirs de politique économique et sociale, des Etats nationaux à la Fédération Européenne. Et comme il manquait ce levier pour décapiter les Etats nationaux, il manquait aussi, du moins selon la voie normale, la possibilité de penser à construire l'Etat européen. La seule chose possible fut de penser à une marche d'approche effectuée par les Etats eux-mêmes, ce qui implique que le point de vue courant, à cette époque-là, ne pouvait pas être le point de vue constitutionnel de la construction de l'Etat européen, mais le point de vue modéré de la recherche de la politique extérieure la plus apte à créer des situations plus favorables à l'unité européenne.

Il est vrai qu'avec la C.E.D. se fit jour, en réalité, la possibilité de créer l'Etat européen, et partant aussi celle d'adopter le point de vue constitutionnel. Toutefois il est nécessaire de préciser la nature exacte de cette possibilité. C'est vite fait. Quand la requête anglo-américaine du réarmement allemand créa la grande occasion, il ne fut pas possible, parce qu'il n'existait pas de force fédéraliste, de dire: « Armée allemande non, armée européenne oui, mais avec la Fédération européenne ». Il fallut dire, au contraire: « Armée allemande non, armée européenne oui, mais sans toucher à la souveraineté des Etats nationaux ». Il en résulta la C.E.D., c'est-à-dire la possibilité d'avoir la Fédération européenne, non pas comme conséquence d'un choix direct démocratique, mais comme le fruit de l'équilibre qui aurait suivi la ratification de la C.E.D.

Ceci met en évidence la première difficulté. Il s'agissait de pratiquer une politique étrangère (celle de la C.E.D.) mais en adoptant en même temps un point de vue totalement incompatible avec le fondement même de toute politique étrangère: celui de la décapitation de son propre Etat et de la constitution d'un Etat nouveau. Il s'agissait de contrôler un équilibre poli-

armées nationales il aurait donc été nécessaire de se débarrasser du contrôle américain et de frapper à mort l'O.T.A.N. Seuls les communistes (qui toutefois auraient été contraints par la suite à effectuer un choix plus réaliste) et très peu de nationalistes de droite auraient pu choisir une politique de ce genre, qui aurait eu pour conséquence de substituer au contrôle américain, non pas une force (l'Etat européen), mais un amas de faiblesses, les vieux Etats nationaux.

tique (celui dans lequel se posa le problème de la C.E.D.) et en même temps de penser déjà à l'équilibre futur. Mais cela ne suffit pas. Il faut également tenir compte du fait que l'équilibre futur aurait été complètement différent de celui à exploiter pour obtenir la ratification. Et ceci met en lumière la deuxième très grave difficulté. Pour ratifier la C.E.D. il s'agissait de priver les Etats de leur armée, de faire une armée sans tête, de réarmer les Allemands, d'accepter la politique des blocs, la guerre froide et les gouvernements modérés, c'est-à-dire d'aligner contre l'Europe une grande partie des forces qui, après la ratification, auraient fini par soutenir la Fédération Européenne.

Ces difficultés prouvent qu'il n'était pas facile de s'élever jusqu'au point de vue constitutionnel. Il faut donc juger la politique européenne de Schuman dans le cadre de la politique extérieure française également. Eh bien, dans ce cadre, les limites de la politique de Schuman s'expliquent. Schuman chercha à exploiter toutes les possibilités européennes à mesure qu'elles se créaient par suite de la reprise allemande: contrôle européen du charbon et de l'acier, armée européenne. D'autre part il ne força pas la main en tentant d'obtenir la ratification de la C.E.D. parce qu'il ne voulait pas courir le risque de faire crouler le pilier de sa politique: l'orientation atlantique et européenne du gouvernement français. Et il y a plus. Dans ce cadre la politique de Schuman fut hautement méritoire. Il fut l'un des principaux protagonistes des événements qui conduisirent à l'apparition de l'Europe des six et de ses conséquences: la réconciliation franco-allemande et le Marché commun. Pour apprécier cette politique à sa juste valeur, il suffit de la comparer à la politique allemande des gouvernements français après la première guerre mondiale, ou à la politique européenne de nombreux « européens » des partis nationaux qui sont maintenant en train d'essayer de détruire la plateforme à six sans même comprendre qu'ils détruiraient ainsi la base même de l'ordre, de la reprise et de la prospérité de l'Europe.

Evidemment ce mérite n'élimine pas le démerite. Le fait qu'au cours de 1952 et de 1953 le traité de la C.E.D. aurait été ratifié s'il avait été présenté est un fait acquis. Cela suffit-il pour dire que Schuman eut entre ses mains le sort de l'Europe et qu'il la perdit? En théorie il faudrait répondre oui. Il n'était pas impossible de remonter de la contradiction d'une armée sans Etat, à la contradiction générale de la vie européenne (les grands problèmes au niveau européen supranational, les pouvoirs et la lutte politique au niveau national), et d'entrevoir alors, dans cette optique, le futur équilibre européen au-delà des équilibres nationaux en vigueur, et finalement de jouer, avec cette vision,

le tout pour le tout. Mais pour penser et pour agir de cette façon Schuman aurait dû posséder les qualités d'un révolutionnaire, et on ne peut pas l'accuser de ne pas l'avoir été. Que dire alors des dirigeants fédéralistes? Ils voulaient mobiliser des forces pour l'Europe avec une organisation internationale de mouvements nationaux autonomes, c'est-à-dire « souverains ». Ils prêchaient l'unité de l'Europe et ils maintenaient divisés, nation par nation, les fédéralistes. Ils disaient que les Etats devaient renoncer à une partie de leur souveraineté au bénéfice de la Fédération, et ils ne savaient même pas renoncer à la souveraineté, bien moins importante, de leurs mouvements nationaux.

Mais nous ne voulons pas parler ici de la direction du Mouvement fédéraliste de cette époque-là. Pour en revenir à Schuman, nous devons observer, pour conclure, que le sens de sa politique nous échapperait encore si nous ne gardions pas présent à l'esprit le fait que personne ne connaissait alors, comme personne ne la connaît aujourd'hui, la voie de la Fédération européenne. Ceux qui, comme Schuman l'a fait, tentaient de la découvrir, marchaient dans les ténèbres, là où les choses perdent leurs contours habituels et où les principes de la politique et de l'économie ne servent plus à rien. Tel fut, et tel est encore, l'aspect fondamental de la situation. Et c'est pour cette raison que nous, qui cherchons un rayon de lumière au milieu de ces ténèbres, nous nous souviendrons toujours avec dévotion de Robert Schuman comme de l'une des très rares personnes qui essayèrent de parcourir, dans l'obscurité, un bout de la route.

m. a.

Les problèmes de l'action

L'ACTION-CADRE DEMARRE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'AUTONOMIE FEDERALISTE

Le 29 septembre s'est tenue à Bâle, sous la présidence de Bernard Lesfargues, la cinquième réunion internationale d'Autonomie Fédéraliste (1). En ouvrant la séance, le président a fait un rapport sur l'état d'avancement de l'action-cadre du Recensement Volontaire du Peuple Fédéral Européen et cité les groupes qui ont déjà décidé officiellement de la mener (2). Après avoir constaté que les conditions établies précédemment pour lancer l'action sont largement satisfaites, l'assemblée a décidé à l'unanimité de la faire démarrer.

(1) Etaient présents, pour Lübeck: MM. Beckmann, Anka Both, Pariso; pour Bad Liebenzell: M. et Mlle Martin; pour Munich: M. et Mme Gruber, M. Fausel; pour Douai: M. et Mme Gandossi; pour Lyon: MM. Lesfargues, Plantier; pour Milan: MM. Granelli, Lega, Gallazzi, Rosti; pour Turin: M. Palea; pour Gênes: M. Praussello; pour Varèse: M. Braga; pour Côme: Mme Caizzi; pour Pavie: MM. Albertini, Arbasino, Cannillo, Guderzo, A. Majocchi, Malcovati, Rosolillo, Turba, Zei; pour Vigevano: L. Majocchi. Etaient présents, en outre: M. Bolis et M. Desboeuf en tant qu'observateur du Comité central du M.F.E., un observateur de Francfort (M. Wiele) et un de Toulon (M. Joly). M. Aubert (de Bordeaux) se trouvant dans l'impossibilité de participer personnellement, avait envoyé une lettre d'adhésion.

(2) Les groupes sont ceux de Milan, Gênes, Turin, Pavie, Côme, Vigevano, Bergamo, Munich, Lübeck, Hambourg, Lyon, Douai, Cambrai, Agen, Pau et Bordeaux. En outre, est probable la participation des groupes de Grenoble, Besançon, Brest, Cologne, Bad Liebenzell, Florence, Venise, Sondrio, Varèse et d'autres villes de la Lombardie et de la Vénétie.

Ont été examinés ensuite les points suivants, conformément à l'ordre du jour établi par le président et approuvé par l'Assemblée:

- 1) Date de l'ouverture officielle de la Campagne.
- 2) Mise au point linguistique du règlement de la Campagne et amendements.
- 3) Rédaction de la brochure explicative.
- 4) Nomination des membres de la Commission de Contrôle.
- 5) Eventuel déplacement du siège des réunions d'Autonomie Fédéraliste.
- 6) Prise de position quant au Parti Fédéraliste (suite à la création d'un Comité d'initiative pour le Parti Fédéraliste par des membres du M.F.E.).
- 7) Discussion d'un projet de réforme des statuts du M.F.E., présenté par M. Albertini.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité la proposition de Guy Plantier de désigner le 29 septembre, soit le jour même de cette réunion qui a vu s'accomplir la volonté de relancer l'action fédéraliste, comme date officielle de l'ouverture de la Campagne, et un jour conventionnel, le 1^{er} novembre, comme date marquant le début des opérations. L'assemblée a également approuvé à l'unanimité la mise au point linguistique du Règlement de la Campagne, un nouvel article concernant le déroulement de la Campagne dans les pays qui l'interdiraient et une mise au point quant à l'âge minimum de ceux qui seraient chargés de recueillir les adhésions ainsi que, avec une abstention, la proposition de confier à Albertini la mission de rédiger la brochure illustrant la Campagne.

L'assemblée a ensuite discuté la composition de la Commission de Contrôle. Elle a fixé à 15 le nombre initial des membres et élu à l'unanimité les personnes suivantes: Braga, Caizzi, Da Milano, Granelli, Cannillo, Aubert, Gandossi, Lesfargues, Gruber, Martin, Pariso (3). Les postes vacants seront ultérieurement occupés par des amis allemands et français.

Après avoir constaté la position centrale de Bâle, l'assemblée a décidée de maintenir cette ville siège de ses rencontres internationales.

Après un bref intervalle Albertini a présenté une motion relative au Parti Fédéraliste. Bolis, Malcovati, Lesfargues et l'observateur Desboeuf se sont exprimés en faveur de celle-ci. La motion a été approuvée à l'unanimité.

(3) Rappelons à ce sujet que font également partie de la Commission de Contrôle deux membres nommés par le Comité central du M.F.E., à savoir MM. Chiti-Batelli et Magnant:

Albertini a ensuite informé l'assemblée du fait que, avant la constitution d'Autonomie Fédéraliste, il avait entamé une action de réforme à tendance démocratique et fédéraliste des statuts du M.F.E., et Mme Caizzi a illustré sa proposition de rendre démocratique le fonctionnement des Congrès du M.F.E. L'assemblée a approuvé la proposition de Mme Caizzi de communiquer au Comité central du M.F.E. son avis unanime, suivant lequel le prochain Congrès ordinaire devrait s'occuper exclusivement de la ligne politique du M.F.E. et de l'élection du Comité central, tandis qu'il faudrait réserver l'examen de la Charte et d'une éventuelle réforme des statuts à un Congrès extraordinaire. Elle a pris note du programme de réformes d'Albertini et a décidé de l'étudier (4).

Avant de lever la séance, l'assemblée d'Autonomie Fédéraliste a décidé que la prochaine réunion se tiendra à Bâle le 25 (le soir, réunion non protocolaire) et le 26 janvier 1964.

(4) Ont déjà donné leur approbation à cette réforme: MM. Lesfargues, Plantier, Thiollière, Granelli, Gallazzi, Rosti, Palea, Praussello, Caizzi, Arbasino, Cannillo, Guderzo, A. Majocchi, Malcovati, Rossillo, Turba, Zei, L. Majocchi.

TEXTES OFFICIELS DE LA CAMPAGNE

1. — FAC-SIMILE DE LA FICHE

**RECENSEMENT VOLONTAIRE DU PEUPLE
FEDERAL EUROPEEN POUR LA RECON-
NAISSANCE DE SON POUVOIR CONSTITUANT**



*Pour ouvrir la voie à l'unification
de l'humanité en abattant les bar-
rières entre les nations! pour la
paix du monde! pour la liberté des
Européens! pour la justice sociale!*

VIVE LA FEDERATION EUROPEENNE!

2. — TEXTE DU VERSO DE LA FICHE

**PARTIE A DETACHER
POUR LE CITOYEN**

M

demeurant à

rue

a adhéré à la campagne de recensement
volontaire du peuple fédéral européen pour
la reconnaissance de son pouvoir constituant
et a versé la somme de francs
pour garantir, par l'indépendance financière,
l'autonomie démocratique de la campagne.

*Le volontaire responsable
du recensement*

En Europe, à, le

3. — PRESENTATION OFFICIELLE DE LA CAMPAGNE

La participation des Européens à la construction de l'Europe

L'unité européenne est nécessaire dans le domaine de la politique étrangère pour la défense des intérêts des Européens dans le monde; elle l'est aussi dans le domaine de la politique économique afin de consolider le Marché commun et de lui donner une direction. L'unité européenne apporterait une contribution essentielle à la détente et ouvrirait la voie à l'unification de l'humanité, en donnant l'exemple de la réunion pacifique de nations historiquement consolidées.

La construction de l'unité européenne ne peut toutefois pas être menée à bien sans la participation des Européens. Eux seuls peuvent décider, en exerçant leur pouvoir constituant, quelle sera la forme constitutionnelle que l'Europe devra adopter. Mais dans la situation actuelle les citoyens européens, tout en étant à même, par l'intermédiaire des partis, de contribuer à la formation de leurs propres politiques nationales, ne peuvent ni se déclarer pour l'Europe, ni prendre position sur les problèmes qui la concernent.

Il faut donc que l'adhésion de tous les Européens à l'Europe, comme la somme de ces adhésions, soit rendue possible à travers une action-cadre à la portée de tous et égale partout. Il faut également donner, à ceux qui y ont adhéré, la possibilité de prendre position sur les problèmes politiques, économiques et sociaux de l'Europe.

C'est pour cette raison qu'un groupe de fédéralistes a entrepris un programme de longue haleine: le Recensement Volontaire du Peuple Fédéral Européen, c'est-à-dire la collecte des adhésions à l'Europe et le lancement de pétitions politiques de la part des recensés. Les Européens adhéreront sans aucun doute au Recensement si un nombre suffisant de personnes se chargent de recueillir les adhésions. Les fédéralistes qui ont pris cette initiative savent qu'ils ne suffiront pas à la tâche, mais ils savent également que beaucoup les suivront et dès maintenant ils s'adressent à tous les hommes de bonne volonté.

Faire l'Europe dépend de toi

Le terrain est favorable à cette action. Comme tout le monde parle de l'Europe à cause de l'unification européenne, tout le monde parlera également du Recensement Volontaire du Peuple Fédéral Européen, en se demandant s'il sert ou non et si cela

vaut la peine de le soutenir. Il dépend donc de toi-même d'exploiter cette possibilité en recueillant des adhésions.

Toi qui lis, tu peux appartenir ou non à une organisation fédéraliste, grande ou petite. Dans chacun de ces cas sont valables les orientations d'action suivantes, et les résultats suivants sont possibles:

1) Si tu n'as aucun rapport avec une organisation fédéraliste, ou si il n'en existe pas dans ta ville, ou encore si le groupe auquel tu appartiens n'est pas disposé à entreprendre cette action, ceci ne t'empêchera pas d'agir: tu pourras recueillir des adhésions parmi tes parents, tes amis, tes collègues de travail, et dans n'importe quel milieu où se déroule ta vie quotidienne. De cette façon tu approcheras un grand nombre de personnes et parmi elles tu en trouveras certainement quelques-unes qui soient disposées à faire le même travail que toi et à contacter d'autres milieux que tu ne peux toucher. Avec ces amis tu auras donc ainsi constitué un petit groupe qui pourra renforcer la section fédéraliste de ta ville, s'il en existe, ou bien la constituer en partant de zéro.

2) Si tu appartiens à un petit groupe disposé à te suivre, la collecte des signatures pourra être organisée de quartier en quartier, dans les écoles, dans les associations, dans les milieux du travail, à l'aide de conférences publiques, c'est-à-dire suivant un plan organique. De cette façon le groupe gagnera une influence effective dans les milieux touchés par la campagne, augmentera le nombre de ses adhérents et de ses cadres, et parviendra à obtenir la consistance d'une véritable petite force sociale.

3) Si tu appartiens à un groupe nombreux et que tu réussisses à le convaincre d'agir, la collecte des signatures pourra être organisée même en public, avec des centres installés en plein air, et par des appels adressés à tous les citoyens; on pourra, de plus, à chaque tournant de la politique européenne, guider l'opinion publique en lançant des pétitions fédéralistes au fur et à mesure qu'elle entrera dans le cadre du Recensement. De cette manière le groupe deviendra le point de repère des sentiments et des intérêts européens de la ville et ses dirigeants deviendront les dirigeants de l'euro péisme diffus.

Financement et contrôle de la Campagne

Une campagne de ce genre, qui ne peut être menée, au moins en grande partie, qu'en dehors de toute organisation constituée et avec des organisateurs improvisés, n'a aucune possibi-

lité réelle de se développer sans un mécanisme d'autocontrôle et d'autofinancement. Si ce n'est pas les citoyens qui la financent, il n'y aura personne qui le fasse. Si les adhésions ne sont pas les mêmes partout, on ne peut pas les additionner. C'est pourquoi ceux qui ont l'intention de recueillir des adhésions doivent observer le règlement qui suit.

4. — REGLEMENT DE LA CAMPAGNE

1) On adhère par la signature d'une fiche contenant la formule d'adhésion et par le paiement d'une cotisation libre, égale ou supérieure à un minimum. Sur la partie de la fiche destinée aux archives centrales le nom des adhérents et leur adresse doivent être tapés ou écrits en caractères d'imprimerie. L'âge minimum pour l'adhésion est fixé à 16 ans.

2) Les fiches sont imprimées et diffusées par la Commission de Contrôle, à l'exclusion de tout autre organisme ou individu. La Commission de Contrôle établit toutes les années:

a) le prix des fiches pour ceux qui les demandent dans le but de recueillir les adhésions (prix à établir sur la base des coûts effectifs d'imprimerie et de la mise aux archives);

b) le chiffre minimum de la cotisation que les citoyens doivent payer pour adhérer. Cette cotisation devra être en tout cas supérieure aux prix des fiches, dans le but de rendre possible l'autofinancement de la campagne.

3) Toute personne agée au moins de 16 ans et munie de l'autorisation de la Commission de Contrôle, qu'elle soit membre ou non d'une organisation européenne quelconque, peut recueillir les adhésions des citoyens. L'autorisation a une validité de six mois et est renouvelable. Pour l'obtenir il faut:

a) communiquer à la Commission de Contrôle que l'on a l'intention de recueillir les dites adhésions;

b) s'engager par écrit, sur un modèle procuré par la Commission de Contrôle, à observer ce règlement;

c) demander la quantité voulue de fiches;

d) payer d'avance une partie de leur prix.

4) Les fiches signées par les citoyens doivent être renvoyées promptement à la Commission de Contrôle, et en tout cas dans le délai maximum de six mois à partir de la date de leur demande; dans le même délai il faut envoyer aussi à la Commission

un rapport sur les opérations effectuées. Les fiches non signées peuvent être gardées, après ce délai, uniquement si l'intéressé communique son intention de poursuivre la Campagne et obtient le renouvellement de l'autorisation. En ce qui concerne les cotisations, sont valables les dispositions suivantes:

a) les organisateurs isolés doivent verser à la Commission sans délai, et en tout cas dans le délai maximum de six mois à partir de la date de la demande des fiches, la partie résiduelle du prix des fiches signées et la différence entre les cotisations versées par les citoyens et le prix des fiches;

b) les groupes doivent verser dans le même délai la partie résiduelle du prix des fiches à la Commission et la différence entre les cotisations versées par les citoyens et le prix des fiches à la locale section européenne (du M.F.E. et des mouvements fédéralistes qui ont fait partie de l'U.E.F.) si elle reconnaît la Campagne et s'engage à la financer avec ces revenus (la même disposition vaut pour les organisateurs isolés qui entre-temps ont fondé une section reconnue par les susdites organisations). Dans le cas contraire, ces groupes devront verser ces sommes au Secrétariat général du M.F.E., qui doit les employer pour financer leur Campagne et peut confier cette charge à l'une de ses organisations locales. La Commission de Contrôle ne valide les fiches et ne les calcule aux effets du Recensement qu'à partir du moment où toutes les dispositions de ce règlement ont été observées.

5) Une fois assurée la disponibilité des sommes nécessaires à se pourvoir de fiches et de moyens matériels en quantité suffisante pour alimenter le développement de la Campagne, la Commission de Contrôle versera chaque année le surplus à la Trésorerie du M.F.E.

6) Pour la première année de la Campagne, du 29 septembre 1963 au 29 septembre 1964, le prix de la fiche pour les organisateurs est fixé à 0,12 francs français, 0,10 marcs allemands, 15 lire italiennes, 1,2 francs belges, 0,10 florins hollandais, 2 pence anglais, 0,10 francs suisses, 0,10 schilling autrichiens, et prix du même ordre pour les autres pays, à fixer par la Commission de Contrôle.

Un tiers du prix doit être payé lorsqu'on demande les fiches à la Commission de Contrôle et le reste lorsqu'elles sont renvoyées.

Pour la même période la cotisation minimum d'adhésion est fixée en 0,50 francs français, 0,50 marcs allemands, 50 lire italiennes, 5 francs belges, 0,40 florins hollandais, 1 shilling an-

glais, 0,50 francs suisses, 2 schilling autrichiens, et cotisations du même ordre pour les autres pays, à fixer par la Commission de Contrôle.

7) La Commission peut autoriser des dérogations à ce règlement, et notamment exempter du paiement de la cotisation de la part des citoyens et du prix de la fiche de la part des organisateurs, pour favoriser le déroulement de la Campagne dans les Etats où elle sera interdite.

INSTRUCTIONS PRATIQUES

Nous n'avons pas publié ces documents dans le but d'informer, de l'extérieur, des personnes s'intéressant à notre action en tant que spectateurs, mais dans celui de permettre à tous de connaître dans ses détails l'organisation de la Campagne; c'est pourquoi nous donnons, pour terminer, quelques instructions pratiques afin que toute personne de bonne volonté, au terme de cette lecture, puisse prendre ses décisions et commencer, de façon concrète, à collaborer sans avoir besoin d'informations ultérieures.

Il s'agit de recueillir, n'importe où et n'importe quand, donc avec une extrême facilité, des signatures d'adhésion à l'Europe, sur la fiche officielle de la Campagne. Toute personne décidée à agir n'a donc qu'à demander au Secrétariat de la Commission de Contrôle pour le Recensement Volontaire du Peuple Fédéral Européen, via Caterina da Forlì 22/1, Milano, l'imprimé concernant l'engagement d'observer le règlement et à le restituer signé et accompagné de: a) la demande du nombre de fiches que cette personne pense pouvoir faire signer, du moins dans un premier temps, et du nombre d'affiches qu'elle a l'intention de faire apposer; b) la modeste somme à avancer sur le prix de ces fiches et de ces affiches (environ 0,50 F pour les premiers tirages). Cette somme sera récupérée au fur et à mesure que seront recueillies les cotisations des adhérents; c) la somme de 1 F qui représente le prix de la carte délivrée à ceux qui sont chargés de recueillir les adhésions. Toute personne déjà en possession de la copie du règlement devra simplement le renvoyer signé et effectuer uniquement les autres opérations que nous venons de décrire. De toute façon, en raison des difficultés inhérentes au versement de nombreuses petites sommes provenant de pays « étrangers » (comme vous le voyez le Marché commun n'est que l'ombre de la véritable unité européenne) ce paiement devra être effectué sur le compte courant postal du Recensement du Peuple Euro-

péen, n. 3/48926, au nom de Sante Granelli, à l'exclusion de tout autre moyen. Cela pourra se faire en Italie, au moyen d'un bulletin de compte courant postal ou d'un mandat, et dans les autres pays, au moyen d'un mandat international. Tant en Italie que dans les autres pays, ce mandat devra porter le numéro du compte courant postal du Recensement du Peuple Européen, et le nom de Sante Granelli.

Il ne nous reste plus désormais qu'à donner quelques conseils pratiques de caractère particulier, sans toutefois vouloir rappeler pour l'instant tous les aspects de l'action du C.P.E. (1) qui peuvent être également appliqués à la Campagne pour le Recensement. Le premier concerne le moyen de rompre la glace. Bien peu de personnes sont habituées à aborder une à une de façon démocratique les personnes connues ou inconnues (comme le faisait Churchill lui-même avec ses électeurs pour leur demander de voter pour lui) dans le but d'obtenir leur adhésion à un idéal social. La meilleure chose à faire est donc de laisser quelques fiches chez ses parents ou chez ses amis les plus intimes et de leur demander de les soumettre, en vue d'une signature éventuelle, à leurs proches et leurs amis. Par la suite il s'agira de contrôler ces opérations, de les limiter bien entendu aux personnes en qui on peut avoir une confiance absolue, et de prendre ses propres responsabilités en contresignant les fiches (en aucun cas, sous peine de voir l'adhésion annulée, les fiches ne devront être contresignées par des personnes non autorisées par la Commission de Contrôle). Pour faciliter ce travail la rédaction de la revue a élaboré un tract de propagande que l'on pourra laisser en même temps que les fiches afin de ne pas soumettre les parents et les amis à des tâches de propagande auxquelles ils peuvent ne pas être préparés (2).

(1) Nous voudrions seulement rappeler en marge que, comme le firent remarquer de nombreux militants, l'un des problèmes non résolus du C.P.E. consistait à « faire faire quelque chose » à ceux qui avaient voté. Avec le Recensement on peut proposer à tous ceux qui ont voté pour le C.P.E. de prendre l'initiative de recueillir les adhésions de leurs parents et amis.

(2) A notre avis le texte du tract pourrait être le suivant:

« L'unité européenne est la base du développement économique, du progrès des travailleurs et de la paix sociale. Si l'Europe retombait dans les vieilles divisions nationales du passé, elle en retrouverait les malédictions: la guerre et la pauvreté. Un tel danger existe, parce que pour garantir définitivement l'unité économique n'existe pas encore l'unité politique, à savoir la Fédération Européenne.

Pour la faire naître il faut l'imposer aux hommes politiques par un grand mouvement de l'opinion publique. Le premier pas à accomplir dans cette voie est de savoir le nombre de ceux qui la désirent.

Le second conseil concerne l'affichage du manifeste portant le mot d'ordre et le symbole de cette campagne. A première vue on peut penser que, si on l'affiche là où l'on ne recueille les adhésions que de façon privée, on tombe dans la contradiction qui consiste à annoncer une action publique qu'en réalité on ne va pas entreprendre, à susciter une attente que l'on ne sera pas en mesure de satisfaire. Par conséquent on peut penser qu'il n'est utile d'afficher le manifeste qu'à l'occasion de vigoureuses actions publiques. Or, si l'on tient compte de la psychologie de l'opinion publique, on doit conclure que cela n'est pas exact, et on peut le démontrer en peu de mots. Le citoyen voit le manifeste, il pense qu'une campagne pour l'Europe est en cours; mais, même si l'attente d'une action qui le concerne de façon vraiment personnelle peut apparaître tout de suite, elle disparaît vite du fait que son attention se reporte immédiatement sur les problèmes habituels de sa vie. Donc rien à craindre et tout à gagner. Quelque chose reste dans l'âme du citoyen même s'il ne s'en rend pas compte. S'il voit de nouveau le symbole, il lui sera déjà familier, il lui semblera plus « à lui ». Et c'est ainsi qu'au fur et à mesure que le groupe local d'organisateur se renforcera au point de pouvoir entreprendre de vigoureuses actions publiques, les citoyens s'habitueront à considérer le Recensement comme une chose faisant déjà partie de leur propre expérience. Encore une observation. En affichant le manifeste on obtient, de façon peut-être plus efficace qu'à travers la conférence ou le communiqué de presse, un résultat très important: on informe les citoyens du fait que la campagne existe.

Le troisième conseil concerne l'intensité de l'adhésion de chaque citoyen. L'un des éléments fondamentaux qui pourront soutenir la Campagne consiste, comme nous l'avons déjà dit, à faire comprendre que dans l'Europe on trouve une nouvelle pa-

Tant que l'on ne sait pas que l'on a en commun avec les autres un grand idéal politique, on ne croit même pas aux possibilités de le réaliser, et l'on ne peut pas agir dans ce but.

Adhère toi aussi à l'Europe. Un à un nous formerons la masse de ceux qui la veulent. Au fur et à mesure que nous prendrons conscience de notre nombre et de notre force, nous sentirons de plus en plus que nous sommes en train de constituer un nouveau peuple, le peuple fédéral européen, et quand nous aurons atteint la majorité, personne ne pourra nous empêcher de fonder les Etats-Unis d'Europe ».

La revue se charge d'imprimer ce tract pour le mettre à la disposition de qui le jugera utile. A notre avis il peut constituer un texte de propagande-type destiné aux simples adhérents alors que le texte adopté à Bâle sous le titre « *Présentation officielle de la Campagne* » constitue un texte de propagande-type s'adressant plutôt à ceux qui peuvent devenir des organisateurs de la Campagne.

trie et que l'on retrouve aussi les vieilles patries à demi perdues. Or il est évident que les mots à eux seuls, quel que soit leur nombre, ne peuvent pas produire cet état d'âme. Probablement l'erreur qu'ont commise nos amis de Francfort a été justement de croire que grâce à un texte plus long et plus solennel que celui de la fiche pour l'adhésion, on pouvait, dès le début, et rien qu'avec des mots, créer cet état d'âme. Celui-ci ne pourra résulter, en réalité, que du renforcement de la Campagne et de la lutte fédéraliste elle-même. Toutefois, on pourra peut-être dès le début intensifier l'adhésion par des moyens émotifs si l'on arrive à convaincre ceux qui y adhèrent à porter, soit à leur boutonnière, soit sur leur voiture, un insigne symbolisant le Recensement. L'insigne est quelque chose de distinctif, c'est un moyen de « faire partie » qui peut transformer l'adhésion, et, d'acte momentané et facilement oublié qu'elle pouvait être, en faire un état permanent, une façon d'être. Etre déjà européen, être le témoignage de la nouvelle patrie.

Il ne sera peut-être pas facile de convaincre dès maintenant beaucoup de gens à porter cet insigne, mais il est certain que cela deviendra de plus en plus facile à mesure que la Campagne se renforcera, et dans ce cas les avantages seront immenses. Que l'on pense à une ville où l'on commencerait à voir des personnes et des voitures arborant cet insigne, et l'on se rendra compte qu'à travers cette adoption de son symbole par des citoyens, la Campagne pourrait vraiment devenir l'image visible de la future patrie européenne, et que sa force d'attraction s'en trouverait augmentée d'autant (il suffit de penser à l'effet que ferait sur les hommes politiques, sur les journalistes et sur les personnalités, la présence dans une ville d'un grand nombre de personnes portant l'insigne). Si tout ceci semble vrai, alors il faudrait d'ores et déjà, même en se contentant de modestes résultats, prendre l'habitude d'offrir l'insigne à ceux qui adhèrent à la Campagne. Et ce parce que si l'on lance la Campagne pour recueillir les adhésions sans offrir l'insigne, il sera fort difficile d'introduire cette habitude par la suite. Il est en effet bien ardu de modifier les choses une fois qu'elles sont solidement établies (3).

Et maintenant la parole est au lecteur. Nous avons fait tout

(3) Nous sommes en train d'étudier, à propos de cet insigne, la forme la plus indiquée et le prix le plus convenable. A propos de cet insigne ainsi que du tract de propagande élémentaire destiné au simple adhérent, il convient de faire une remarque de portée générale. Jusqu'à maintenant, ayant surtout à cœur l'examen et la recherche

notre possible pour offrir à tous les hommes de bonne volonté un instrument leur permettant d'agir, et nous continuerons à faire tout notre possible pour alimenter et pour renforcer cette Campagne. Mais les autres seulement, et tout d'abord toi qui lis ce texte, feront en sorte, par leur action ou par leur inaction, que nous ayons vraiment réussi à faire quelque chose d'utile. Il est certain que les débuts seront très difficiles, ce sera une espèce de marche dans le désert. La Campagne (nous en sommes conscients et l'avons dit maintes fois) n'aura aucune force d'attraction tant que le nombre des adhésions ne sera pas très élevé. Au début elle ne s'appuiera que sur la bonne volonté d'un très petit nombre de personnes. A tous les groupes d'Autonomie Fédéraliste de les chercher, en s'adressant à toutes les organisations dans lesquelles ils possèdent des amis, en organisant des conférences au sein du Mouvement ou en dehors de lui (conférences au cours desquelles le public sera invité à collaborer, et à l'issue desquelles on prendra contact avec ceux qui auront recueilli cet appel) et par tout autre moyen. A tous les lecteurs de commencer à faire des adhésions. Nous ne pouvons qu'attendre leur réponse. En ce qui concerne personnellement chacun de nous, nous ne manquerons pas de faire pour notre part tout notre devoir.

des conditions nous permettant de démarrer, nous avons fatalement laissé dans l'ombre l'étude et la recherche des formes qui pouvaient enrichir la Campagne. L'insigne et le tract constituent — du moins nous l'espérons — des premiers pas dans cette direction et d'ailleurs nous comptons que beaucoup nous donneront d'excellentes idées. De là découle toutefois le problème de l'introduction effective de ces améliorations dans la campagne. Le Recensement est basé sur la discipline la plus rigoureuse en ce qui concerne les éléments essentiels du mécanisme de la Campagne, qui doivent être les mêmes partout afin que celle-ci ne se disperse pas en des courants divergents qui, rendant vains le travail et les sacrifices accomplis par tous, finiraient par la détruire; mais elle est basée aussi sur la plus grande liberté quant aux façons d'organiser, d'enrichir et d'adapter aux différents milieux ce mécanisme essentiel. Telle est la nature du pacte qui a donné naissance au Recensement. Il en résulte que:

- a) les améliorations apportées doivent être telles qu'elles n'altèrent pas le mécanisme essentiel de la Campagne;
- b) dans ces limites tous peuvent faire ce qu'ils veulent et par conséquence apporter toutes les améliorations qu'ils jugeront opportunes;
- c) des améliorations d'utilité générale pourront être adoptées par tous, à condition d'avoir été préalablement présentées et approuvées au cours des réunions internationales d'Autonomie Fédéraliste. En ce qui nous concerne nous proposerons à la prochaine réunion l'adoption de l'insigne et du tract de propagande élémentaire pour le simple adhérent.

AUTRES TEXTES APPROUVES OU DISCUTES PAR AUTONOMIE FEDERALISTE

1. — PROPOSITION POUR LA REFORME DU STATUT DU M.F.E.

Le statut du M.F.E. qui nous régit actuellement n'est pas du tout satisfaisant tant au point de vue fédéraliste qu'au point de vue de la démocratie interne. Quant à son contenu fédéraliste, l'art. 2 montre qu'il est:

1) Incertain à l'égard de l'aspect de structure du fédéralisme. En précisant que la Fédération Européenne devra avoir un caractère démocratique, il semble admettre la possibilité de structures fédéralistes antidémocratiques. Il s'agit là d'une erreur très répandue, qui provient de la confusion entre deux types d'organisation politique, l'empire multinational et la fédération. Que des non fédéralistes ne connaissent pas le fédéralisme, cela n'est que trop naturel, mais il est de toute évidence absurde que les fédéralistes eux-mêmes se trompent sur leur propre doctrine.

2) Muet à l'égard des aspects de valeur et historico-social du fédéralisme. De cette sorte le fédéralisme se place dans le vide, en dehors de l'histoire et de la société, et ne sert à rien. C'est pourquoi le M.F.E. tourne en rond, en tâchant vainement de trouver une doctrine fédéraliste au-delà de la réalité historique, soit dans la métaphysique, soit dans le passé (gauche nationale, socialisme).

Quant à la démocratie interne du Mouvement elle est bloquée dans presque tous les engrenages fondamentaux de l'organisation. Il suffit de rappeler:

1) Que le choix des délégués au Congrès du Mouvement se fait sur la base des régions, non pas des sections. Il s'agit là d'une sorte d'élection au deuxième degré, d'une affaire entre des notables inamovibles, qui empêche l'établissement d'un lien direct entre la base et le sommet.

2) Que le choix des membres du Comité central par le Congrès lui-même se fait sans aucun engagement politique de la part des candidats, et avec une élection à part, qui n'a rien à voir avec le vote pour le choix de la politique du M.F.E. De cette sorte il n'y a pas de lien entre le Congrès et le Comité central, et ses membres n'assument aucune responsabilité.

3) Que le Bureau exécutif et le Secrétariat général, faute d'une subordination structurelle au Comité central, au lieu de se maintenir dans les limites de leur fonction d'exécution, se

trouvent disposer d'une véritable autonomie dans le domaine des choix politiques. Il en découle que le Comité central est privé de son autorité et réduit à une tâche d'enregistrement de décisions prises à son insu, et qu'à tous les échelons la démocratie reste hors du jeu.

Pour renforcer le M.F.E., il faudrait: *primo*, comprendre la vie, les besoins et les possibilités des sections, car ce sont les sections qui affrontent l'opinion publique et les forces sociales et politiques, et ce n'est qu'à ce niveau qu'on peut accroître le nombre des adhérents et multiplier les cadres; *secondo*, calquer toutes les décisions du M.F.E. sur cette réalité. Mais, le lien entre la base — les sections — et le sommet, étant barré trois fois, cette réalité ne peut aucunement se faire entendre au sommet, où les choix concernant la politique, l'organisation et le financement du M.F.E. s'accomplissent dans un vide absolu d'expérience réelle. C'est pourquoi le M.F.E. ne peut jamais sortir de la sclérose et de l'immobilisme, et qu'il reste un mouvement de feux follets, le protagoniste d'une pièce qui en revient toujours au premier acte.

Pour ce qui est de la caractérisation fédéraliste du Mouvement il faut donc réviser sa définition statutaire. Il faut aussi, dans ce but, réviser la dénomination même du Mouvement — Mouvement Fédéraliste Européen — qui, au lieu de mettre l'accent sur le caractère « fédéralisme », le met sur le caractère « européen », contrairement à tout ce qui s'est passé dans les grandes transformations historiques, qui ont toujours mis en évidence leur caractère universel, sans souligner leurs limitations géographiques. Je pense qu'il faudrait le nommer *Section Européenne du Mouvement Fédéraliste*, et le définir de la sorte:

Le Mouvement Fédéraliste est l'avant-garde consciente du peuple fédéral mondial. Il détermine, dans le domaine théorique, le point de vue qui fait tomber la mystification de notre époque. D'un côté il permet d'apercevoir dans le cours nouveau de l'histoire, poussé par l'interdépendance croissante de l'action humaine au dessus des nations, la naissance de ce peuple fédéral mondial, qui instaurera le règne de la paix et du droit. De l'autre côté il permet de constater que le système des Etats nationaux, qui régit encore l'humanité, n'est que l'organisation politique de sa division, la cause de l'injustice internationale et la racine de la guerre. Il constitue, dans le domaine pratique, l'organisation supranationale de la lutte des forces nouvelles de l'histoire contre les forces du passé accrochées aux Etats nationaux et à leur pouvoir de division, et de la revendication du pouvoir de l'humanité de se donner par elle-même, démocratiquement, son unité.

La Section Européenne du Mouvement Fédéraliste fait partie

du Mouvement Fédéraliste. A l'heure actuelle elle est la seule qui soit organisée car c'est seulement en Europe que la contradiction entre la dimension supranationale de l'action humaine et la dimension nationale du pouvoir politique est arrivée à son comble et a déjà libéré des forces supranationales. Son but prochain est la lutte pour le pouvoir constituant du peuple fédéral européen. Son but organique est sa réunion avec les autres sections continentales qui se formeront (formulation provisoire).

Pour ce qui est de la démocratie interne du M.F.E., il faut réviser le statut pour introduire l'élection au premier degré des délégués au Congrès, le choix politique des membres du Comité central, et la subordination structurelle du Bureau exécutif et du Secrétariat général au Comité central. Il faut en outre: a) donner aux sections le caractère de centres de culture et d'agitation de l'opinion publique, pour rendre la base capable de s'élargir, b) donner au Comité central le caractère d'un organe ouvert à toute expérience de base pour rendre démocratique la direction du M.F.E., c) attribuer à la Commission des litiges la compétence dans les cas d'abus de pouvoir pour maintenir tous les organismes du M.F.E. dans les limites de leurs attributions.

2. — PROPOSITIONS POUR UN FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE DES CONGRES DU M.F.E.

L'exigence d'assouplir et de démocratiser le fonctionnement du Congrès M.F.E. est sentie par nombre de fédéralistes soucieux d'assurer toutes les libertés démocratiques à l'intérieur du M.F.E.

Ils proposent ces simples mesures, qu'ils présenteront au Comité central et que, si le Comité central ne les accepte pas, ils soumettront au Congrès lui-même:

a) Le bureau de présidence doit être représentatif de tous les groupes actifs au sein du M.F.E. et a le devoir d'assurer le droit de parole à tout délégué qui le désire. Par conséquent il faut: 1) Respecter strictement l'ordre de ceux qui se sont inscrits pour prendre la parole, en le rendant public de manière que tout le monde sache à quoi s'en tenir. 2) Limiter la durée de l'intervention à tout le monde et dès le début. 3) Abolir la Commission politique et la discussion en petit comité qui exclut trop de fédéralistes du seul débat qui intéresse vraiment tout le monde, le débat politique. Les fédéralistes ne sont pas si nombreux, malheureusement, pour qu'il faille opérer une sélection préalable et tant soit peu arbitraire. Il faudrait seulement confier à deux ou trois membres la tâche d'accepter les résolu-

tions politiques et de les passer au Congrès telles quelles — sauf le cas d'absurdité totale — pour la discussion finale.

b) Le vote final doit être de liste et cette liste doit être liée à une résolution politique. Pour garantir aux minorités le droit d'être représentées au Comité central il faut voter 10 noms sur 16 de chaque liste. Ce sera alors la proportionnelle pure qui fonctionnera.

3. — MOTION A PROPOS DU PROCHAIN CONGRES DU M.F.E.

Le groupe d'Autonomie Fédéraliste, réuni à Bâle le 29 septembre, a examiné les problèmes qui vont se poser à l'occasion du prochain Congrès M.F.E.

Il remarque: a) que le Congrès ordinaire du M.F.E. doit fixer la ligne politique du Mouvement pendant deux années et renouveler en conséquence le Comité central; b) que la discussion sur la Charte et la discussion sur une éventuelle réforme des Statuts, découlant de l'adoption d'une Charte, exigeraient un Congrès à elles-seules; rappelle qu'on ne peut pas prendre des décisions si graves, engageant la vie du Mouvement tout entier, sans le consentement unanime ou quasi-unanime des adhérents; demande par conséquent que soit convoqué le Congrès ordinaire uniquement pour fixer la ligne politique du Mouvement et pour renouveler le Comité central, et que soit convoqué un Congrès extraordinaire pour la discussion sur la Charte et sur une éventuelle réforme des Statuts.

4. — MOTION SUR LE PARTI

Autonomie Fédéraliste ne croit pas qu'il soit possible de parvenir à la Fédération Européenne par l'organisation et la stratégie du parti politique pour les raisons suivantes:

1) L'action essentielle des partis démocratiques est la participation aux élections nationales. Ils n'ont pas d'autre moyen pour acquérir du pouvoir. Mais le pouvoir en jeu dans les élections nationales est celui de gouverner les Etats. Et ce pouvoir, en droit et en fait, est celui de maintenir la division de l'Europe, non pas celui de l'unir.

2) Le pouvoir en jeu dans la lutte pour la Fédération Européenne est celui de décider sa fondation. Ce pouvoir a un caractère constituant et une dimension européenne. Pour tâcher de le faire émerger — il n'existe pas à l'heure actuelle en tant

qu'institution — il faut canaliser les idéaux et les intérêts européens de nos concitoyens à l'échelon supranational. Mais cela n'est pas possible avec un parti, qui est forcé par la nécessité électorale elle-même de mobiliser ses forces dans les cadres nationaux et à des dates différentes.

Autonomie Fédéraliste redoute que les amis qui ont adopté la stratégie du parti ne puissent, à cause de sa faiblesse et de ses contradictions, perdre dans l'avenir la confiance dans la possibilité de continuer la lutte pour l'Europe, en finissant par se disperser comme cela est déjà arrivé. C'est pourquoi elle s'engage à faire tout son possible pour renforcer le M.F.E. en tant que Mouvement, de façon que ces amis puissent continuer leur lutte dans le Mouvement si le parti, comme elle le croit, fait faillite.

Enfin Autonomie Fédéraliste prie le Comité central de considérer le fait que les amis du parti élaboreront dorénavant la ligne politique de la lutte pour l'Europe dans leur Comité, tandis que tous les membres du M.F.E. sont tenus à respecter, à cet égard, les décisions de ses Congrès. Cela pose une grave difficulté statutaire qu'il faut affronter sans plus tarder pour éviter des difficultés majeures à l'avenir.

VERS UNE POSITION SUPRANATIONALE A L'EGARD DU PROBLEME DE LA REUNIFICATION DE L'ALLEMAGNE

INTRODUCTION

Il va de soi que, dans le cadre national, il existe un seul moyen de réunifier l'Allemagne: réunir les Allemands en un seul corps politique, c'est-à-dire restaurer pleinement l'Etat national allemand. Mais presque personne ne se rend compte du fait que, dans le cadre de l'unité fédérale de l'Europe, le même but peut être atteint par d'autres moyens. En réalité, à première vue on ne comprend pas comment l'unification fédérale de l'Europe pourrait modifier le problème allemand. Si ce problème est résolu, on pense que, au lieu de ne compter parmi ses membres que la partie occidentale de l'Allemagne, l'Europe compterait l'Allemagne toute entière, un point c'est tout. Europe ou non il s'agirait toujours de réunir les Allemands en un seul Etat.

Eh bien, ce n'est pas vrai. Alors que dans le cadre national l'unification allemande ne peut être réalisée qu'en regroupant tous les Allemands en un Etat pan-allemand, dans le cadre de l'Europe fédérale il suffirait au contraire que tous les Allemands adhèrent à la Fédération Européenne. Une telle adhésion permettrait aux Allemands, non seulement de recouvrer leur unité sur le plan politique et économique, même si cela se réalisait au sein d'une association plus vaste que l'Allemagne, mais encore de recouvrer immédiatement et complètement leur unité spirituelle, parce que, dans le cadre d'une Fédération, une nation de culture n'a absolument pas besoin d'une organisation statale exclusive pour se maintenir unie et pour prospérer. Du reste, en tant que nations de culture, l'Allemagne et l'Italie (et si l'on réfléchit bien, la France elle-même) sont nées et ont fleuri, en dehors d'organisations statales exclusives, et même sans elles.

En substance la grande différence qui existe entre la réunification allemande dans le cadre national et la réunification allemande dans le cadre européen, consiste justement dans le fait que, dans le premier cas l'Etat national est indispensable alors que dans le second cas il est tout-à-fait inutile. Cette affirmation peut sembler déconcertante, mais il faut tenir présent à l'esprit qu'avec la disparition des frontières militaires entre les Etats nationaux, et avec l'apparition d'une frontière militaire unique entre la Fédération Européenne et le reste du monde, les devoirs fondamentaux des Etats nationaux (indépen-

dance et liberté des citoyens, développement économique et défense de l'essence propre au caractère national, la nation de culture), disparaîtraient complètement. A ce niveau, il ne resterait qu'un problème, celui de la meilleure dimension à donner aux Etats-membres de la Fédération Européenne, et il est fort probable que la meilleure dimension ne soit pas la dimension nationale mais la dimension régionale.

Utopie? La Bundesrepublik est déjà allée loin sur cette route. En ce qui concerne la vie de communauté normale de ses citoyens, elle a déjà attribué, par une législation exclusive ou concurrente, les plus importants pouvoirs aux Länder, et elle n'a conservé au niveau central, de manière exclusive, que les pouvoirs concernant les relations internationales, l'armée, la monnaie, les douanes, etc... Il en résulte que les Länder pourraient conserver leurs pouvoirs même au sein de la Fédération Européenne, alors que la Bundesrepublik ne le pourrait pas car ses pouvoirs sont justement ceux que chaque Etat devrait transférer à la Fédération Européenne. Ce qui revient à dire que la Bundesrepublik se dissoudrait, ne laissant subsister que les Länder, sous leur nouvelle forme d'Etats-membres de la Fédération Européenne. D'ailleurs cela ne concernerait pas seulement l'Allemagne. En France, en Italie et ailleurs (pour ne pas parler de la Belgique), se sont développées de fortes tendances régionalistes. Elles ne disparaîtront pas tant qu'à ces régions françaises, italiennes, etc... ne seront pas conférés des pouvoirs analogues à ceux des Länder allemands. La France, l'Italie et les autres organisations nationales sont donc également destinées à se dissoudre (en tant qu'entités étatiques) au sein de la Fédération Européenne.

Ces considérations montrent que la réunification de l'Allemagne change de caractère selon qu'on l'examine sous un angle national ou sous un angle supranational. Il reste à observer, pour terminer cette introduction, que l'on ne peut pas soutenir la politique de la réunification de l'Allemagne au moyen de l'adhésion de tous les Allemands à la Fédération Européenne sans un regroupement supranational et sans se battre en même temps pour amener l'unité européenne jusqu'au degré d'unité fédérale. Dans tous les autres cas cette position serait utopiste et fautive. Si ce n'était que des non Allemands (des Français, des Anglais, des Italiens, etc...) qui affirmaient que l'Etat national allemand n'est pas nécessaire pour la réunification des Allemands, rien n'empêcherait de penser que leur but véritable est le but nationaliste de maintenir l'Allemagne diminuée, et que la Fédération Européenne ne constitue qu'un faux but. Si ce n'étaient au contraire que des Allemands, on pourrait penser que leur but réel est

celui de ne pas affronter le problème. Enfin il est évident que sans lutte pour la Fédération Européenne cette politique se réduit à un pieux désir. Il en résulte que cette lutte ne peut être menée séparément par aucun parti national, qu'elle doit avoir un caractère non partisan, et qu'il faut la faire naître et la poursuivre, comme une politique d'unité populaire européenne guidée par une avant-garde fédéraliste supranationale.

Cela n'est pas du tout impossible, étant donné le degré de développement auquel est arrivé le mouvement pour l'unité européenne. En réalité ce qui nous a permis d'exposer ces considérations, c'est justement le fait que dans le fédéralisme européen, et plus précisément au sein d'Autonomie Fédéraliste, est finalement né l'embryon d'une position de ce genre. Pour l'instant ce fait passera inobservé parce que, dans le monde de la politique et de la culture, les fédéralistes ne sont pas encore très écoutés, mais sa fécondité est telle que nous pouvons espérer que sur cette base nous pourrions en premier lieu établir un dialogue avec toutes les forces morales, politiques et sociales intéressées au problème allemand, et en second lieu les unir dans la lutte à mener pour aboutir à la solution de ce problème.

Ceci dit, nous faisons suivre les textes qui documentent la prise de position de Autonomie Fédéraliste sur le problème de la réunification de l'Allemagne, et la façon dont cette position s'est établie.

PROPOSITIONS POUR LA DISCUSSION DU PROBLEME ALLEMAND *

Comme on le sait, le Comité Central du M.F.E., au cours de sa réunion du 15 et du 16 juin 1963, a décidé de demander aux Régions d'envoyer au Président du Bureau exécutif des rapports sur le problème allemand en vue d'une prise de position

(*) Le 29 juin 1963 quelques fédéralistes italiens du M.F.E., réunis à Milan, eurent une entrevue avec Dietrich Gruber, secrétaire de la section de Munich. Ils en profitèrent pour examiner la façon la plus opportune de commencer la discussion sur le problème allemand et décidèrent d'envoyer à tous leurs amis d'Autonomie Fédéraliste ce questionnaire.

du Comité central lui-même. Un groupe de fédéralistes italiens d'Autonomie Fédéraliste, qui se sont réunis à Milan, le 29 juin, pour organiser leur travail d'été, ont eu la fortune de rencontrer l'ami Gruber, de Munich, et de traiter ce problème en commun; ils sont parvenus aux conclusions suivantes, qui peuvent avoir quelque intérêt pour tous les membres d'Autonomie Fédéraliste.

D'abord, de l'avis de tous, une prise de position sur le problème allemand de Français ou d'Italiens qui se réunissent entre eux sans avoir auparavant entendu l'opinion des amis allemands, ne peut pas être très efficace. D'ailleurs on a estimé aussi qu'une prise de position des seuls Allemands serait moins féconde qu'une prise de position d'Allemands unis aux Français, aux Italiens, etc... Ces points de vue supranationaux du problème allemand, comme d'autres problèmes, devraient se former à la base même de notre Mouvement pour éviter que les motions du Comité central se réduisent, comme c'est arrivé souvent dans le passé, au vote de textes destinés à rester lettre morte faute d'une profonde correspondance avec la base.

En tout cas, selon tous, Autonomie Fédéraliste devrait ouvrir un dialogue sur le problème allemand parmi ses membres français, italiens, allemands, dans le but de porter la supranationalité des points de vue à la base même du Mouvement. Enfin on a estimé que pour parvenir à une conviction bien fondée dans l'esprit de chacun il faudrait traiter au départ les aspects essentiels du problème sans se laisser submerger par la marée des aspects particuliers.

De notre discussion ont émergé trois aspects essentiels:

1) Gruber nous a dit que bien des gens pensent en Allemagne qu'il n'y a pas actuellement une politique de l'Occident en matière de réunification allemande. Le problème, c'est s'il peut en exister une sur la base de l'actuelle organisation politique de l'Occident. Pour résoudre les problèmes politiques il faut deux choses: la volonté et la possibilité de les résoudre, c'est-à-dire une force spécifique qui dans la politique intérieure (démocratique) est donnée par le vote de la population, et qui dans la politique internationale dépend du poids qu'on a dans la balance mondiale du pouvoir et du fait qu'on a par conséquent voix au chapitre dans les réunions internationales. A la lumière de ces considérations évidentes il faut se demander:

a) si l'Allemagne peut obtenir toute seule la réunification, en demeurant dans l'O.T.A.N. ou bien par une neutralisation du type autrichien: solution possible uniquement si elle convient tant aux U.S.A. qu'à l'U.R.S.S. puisqu'elle exige l'approbation des deux.

b) si, de toute façon, l'Occident (en admettant qu'il veuille

vraiment la réunification allemande) pourrait l'obtenir aussi longtemps que la force restera concentrée entre les mains des U.S.A. et de l'U.R.S.S. et donc aussi longtemps que toute modification du statu-quo modifiera également les rapports entre les deux géants.

c) quelle serait au contraire la volonté de résoudre le problème et quelle la possibilité si celui-ci passait entre les mains d'un gouvernement fédéral européen constitué au moins sur la base des six pays des Communautés, dont l'importance dans la balance mondiale du pouvoir est facilement calculable si l'on tient compte du poids du Marché commun dans l'économie internationale.

Ces questions concernent l'aspect stratégique du problème.

2) Gruber nous a dit que souvent en Allemagne on dit « réunification » mais qu'on pense « liberté des hommes qui vivent en Allemagne orientale ».

Cela doit être vrai. Tout le monde en Europe a appris à ses dépens que le premier bien est la liberté politique et que même l'indépendance nationale n'est un bien que si elle est au service de la liberté politique des citoyens. Mais si l'on pense vraiment à la liberté on ne peut pas se limiter à la liberté de ses compatriotes, il faut demander la liberté pour le plus grand nombre possible d'hommes, compte tenu des situations réelles et des possibilités historiques. Au regard de ces considérations il faut admettre:

a) que la condamnation de la division en deux de l'Allemagne et l'exigence de la réunification concerne la liberté politique des seuls Allemands;

b) que la condamnation de la division en deux de l'Europe et la demande de l'unification fédérale de tous les Européens — dont la condition préalable est une fédération de l'Europe occidentale — concerne la liberté de tous les Européens;

c) et encore que c'est seulement sur ce plan continental que la liberté des Allemands comme de tous les autres Européens serait vraiment assurée, car elle dépendrait exclusivement d'eux-mêmes et non de puissances extérieures, fussent-elles amies. Et compte tenu de tout cela, ne faut-il pas peut-être se demander, encore une fois, si le préalable national ne constitue pas une limite de la liberté? Il y a un siècle, quand la grande culture allemande était déjà éclosée, on ne pensait absolument pas que la nation linguistique dût coïncider avec l'Etat totalement souverain. Ne s'agirait-il pas de mettre en discussion ce principe et de reconnaître que la fusion intégrale entre Etat et Nation est la racine même du nationalisme et des offenses aux droits de l'homme et constitue l'aspect négatif de l'histoire européenne?

Ne serait-ce pas le cas de le condamner pour démontrer à l'humanité que les Européens veulent, en faisant l'Europe, reconnaître leurs fautes historiques et les surpasser? Ces questions regardent l'aspect idéal du problème de la réunification allemande et elles ne peuvent pas être éludées, parce qu'on ne peut pas résoudre de grands problèmes historiques sans de grands principes idéals.

3) Nous sommes tombés d'accord sur le fait que toute extension graduelle et pacifique de la Fédération Européenne vers l'Est doit être tenue pour juste, puisqu'elle correspond à l'extension de la liberté politique, et pour prévisible, à cause du poids de l'Europe unie dans la balance mondiale du pouvoir, et de la tendance des Européens de l'Est à rejoindre ceux de l'Ouest dans la Fédération, l'U.R.S.S. ne pouvant pas dans cette situation maintenir facilement sa domination. Mais nous nous sommes rendu compte aussi du fait que cette extension constituerait, dans un premier temps, une augmentation de la tension mondiale, puisqu'elle déplairait aux Russes et aux Américains, étant donné qu'ils cherchent maintenant un accord avec les Russes, et nous avons cherché à évaluer ce problème. La première constatation est que cela est inévitable. On ne peut pas vouloir la liberté des Allemands de l'Est, des Hongrois, des Polonais, des Tchèques, etc., sans déplaire aux Russes et sans payer ce prix. La seconde constatation, c'est que l'unification fédérale graduelle de toute l'Europe, la fin de sa division en deux zones stratégiques, serait très bienfaisante pour une détente profonde et durable. Cette Europe ferait disparaître la dangereuse limite territoriale — européenne — de puissance entre les deux géants nucléaires, les U.S.A. et l'U.R.S.S. Avec cette Europe il y aurait dans le monde trois puissances au lieu de deux et, partant, cesserait l'affrontement direct et exclusif des U.S.A. et de l'U.R.S.S. qui est la cause profonde de la tension internationale et de la course aux armements. D'éventuels accords entre l'U.R.S.S. et les U.S.A., c'est-à-dire entre les deux antagonistes, ne pourraient être que des pauses dans le combat, et ne pourraient avoir qu'un contenu très limité, tandis qu'avec trois puissances, et la voie étant ouverte pour faire de tout continent un centre autonome de participation à la balance mondiale du pouvoir, le monde serait certainement moins belliqueux.

Ces considérations sur la brève tension initiale concernent l'aspect tactique du problème de la liberté de tous les Allemands et de tous les Européens. Elles ne peuvent pas être écartées puisqu'une stratégie qui ne débouche pas sur le plan tactique, ne devient pas une stratégie effective, un principe concret de réalisation.

RESOLUTION SUR LE PROBLEME ALLEMAND
APPROUVEE A MUNICH LE 1^{er} SEPT. 1963 *

I

Les fédéralistes constatent

que l'état actuel de division dans lequel se trouve l'Allemagne constitue un problème non résolu et un foyer de tension dans le monde; que par conséquent la suppression d'une telle situation est l'un des buts fondamentaux de la politique de notre temps;

que l'actuelle situation fournit un très bon exemple de l'impuissance des Etats nationaux souverains, puisque les Allemands tout seuls, sans l'assentiment de puissances étrangères, ne peuvent parvenir à la réunification;

que tout plan momentanément imaginable ou effectivement proposé pour la réunification ou pour toute autre solution du problème, tout en maintenant l'Europe divisée, n'a aucune possibilité d'être réalisé, ou en a bien peu.

1) Le projet d'une annexion pure et simple de la SBZ (zone d'occupation soviétique) à la République fédérale, et par conséquent de son acquisition par le camp occidental (OTAN, Marché commun, etc.) achoppera toujours sur le veto de l'Union Soviétique. On peut difficilement prévoir les conséquences du conflit interne que connaît le communisme — mais de toutes façons c'est pure illusion que d'espérer qu'il amènera les Russes à céder presque complètement et franchement sur leurs frontières avec l'Occident (à ce sujet s'applique tout ce qui est dit plus bas dans le 3^{ème} point).

2) Le projet d'une simple annexion de la République fédérale par la SBZ et par conséquent de son acquisition par le bloc oriental (Pacte de Varsovie, Comecon, etc.) échouera toujours à cause du non des Allemands occidentaux. Et même en négligeant par

(*) Au cours de la discussion sur le problème allemand, au sein d'Autonomie Fédéraliste, Dietrich Gruber élaborera un projet de motion. Ce projet fut discuté, ré-élaboré et approuvé par la section de Munich le premier septembre 1963. Entre le premier septembre et le 15 octobre cet projet fut approuvé par le Comité régional lombard, par le Comité régional ligurie, par la section de Florence et par les militants de Lyon et devint ainsi, par suite des prises de position de ces groupes de base du M.F.E., l'embryon d'une position concrète supranationale sur le problème allemand. Tant au sein d'Autonomie Fédéraliste qu'au sein du M.F.E., la discussion continue, et il n'est pas trop risqué de prévoir que la motion de Munich finira tôt ou tard par constituer la base de la politique allemande de tout le M.F.E.

hypothèse cet empêchement, il reste le fait que les Américains permettraient difficilement de se voir éliminés de leur tête de pont en Europe, et les Etats de l'Europe occidentale ce rapprochement de leurs frontières de la zone d'influence communiste.

3) Une neutralisation de toute l'Allemagne selon le modèle autrichien se heurterait, en premier lieu, au non des Soviets (cf. le refus par Moscou du plan sur l'Allemagne de la SPD). Cette neutralisation aurait comme conséquence inévitable une démocratisation de la politique interne de la SBZ, soit un fait qui, selon l'idéologie communiste, constituerait une régression inadmissible et serait en contradiction avec la théorie de la nécessaire évolution de la société humaine du capitalisme vers le communisme en passant par le socialisme. Une telle neutralisation aurait pour conséquence la sortie de la SBZ du pacte de Varsovie, autrement dit un résultat qui, par suite de l'importance stratégique de la SBZ en cas de guerre conventionnelle avec l'Occident et en tant que barrage aux tentations occidentales de la Pologne, ne peut être que fort peu apprécié par les Soviétiques. Elle aurait en outre comme conséquence la sortie de la SBZ du Comecon, autrement dit un résultat qui ne peut pas laisser indifférent le bloc oriental, si l'on garde présent à l'esprit le potentiel économique relativement élevé de la SBZ et la division du travail à l'intérieur du Comecon. Même le conflit à l'intérieur du camp communiste entre la Chine et la Russie ne pourrait mener ici à aucune modification substantielle. La Russie est maintenant plus que jamais obligée de se présenter comme le fidèle gardien de la véritable idéologie communiste: la politique de la coexistence, qui dans un certain sens est une trahison du léninisme, se justifie par le caractère imprévisible des effets destructifs des bombes nucléaires, mais l'abandon de la SBZ ne pourrait au contraire trouver aucune justification dans le domaine où règne le point de vue communiste. Le relâchement de l'obédience du bloc oriental vis-à-vis de la Russie, qui peut mener à l'existence de deux « papes » communistes (penser au cas de la Roumanie) rend la SBZ encore plus importante pour la Russie. D'autre part le gouvernement de Pankow suivra toujours la ligne de Moscou dans les conflits « idéologiques » dans la mesure précisément où, manquant totalement de l'appui de la population, il a besoin de la protection russe. Enfin, étant donné que la rivalité russo-chinoise se répercutera avant tout vis-à-vis des pays sous-développés d'Afrique et d'Asie, il s'ensuit que la Russie ne peut pas avoir le moindre intérêt à démanteler la force économique du bloc qu'elle a formé avec les pays de l'Est européen. Du reste il est assez problématique que l'Occident permette la neutralisation de l'Allemagne.

4) L'acceptation des propositions orientales pour la reconnaissance de la DDR et l'octroi du statut de ville libre à Berlin-Ouest serait aussi peu avantageux. Cette solution renonce d'emblée à la réunification. Mais elle n'entraîne pas pour autant une détente durable. D'une part il est difficile de penser que cette unique concession de l'Occident satisferait pour longtemps le bloc oriental, tandis qu'il est probable qu'elle ne ferait qu'accroître l'appétit du bloc oriental qui, après une brève période de consolidation, poserait de nouvelles revendications. D'un autre côté cette renonciation à la réunification susciterait aisément chez les Allemands un sentiment de frustration qui pourrait les jeter dans des actions inconsidérées, qui détruiraient de nouveau la détente théoriquement obtenue, ou au moins perturberaient de façon sensible le travail commun du monde occidental.

5) L'obstination avec laquelle l'Occident se réclame de la situation juridique établie après la guerre ne fait qu'éterniser le statu quo et ne représente en rien une solution positive. Ce n'est pas renoncer explicitement à la réunification, mais c'est la renvoyer aux calendes grecques, quand le grand miracle deviendrait possible. Une telle attitude, si elle est observée avec conséquence, ne porte nullement à la détente, et est totalement stérile, car elle est une politique de renoncement à la politique. En outre, à cause de sa rigidité, cette position rend passablement difficile tout accord relatif à des aspects particuliers du problème que les circonstances imposeront inévitablement — par exemple la situation même de Berlin donne au bloc oriental la possibilité d'imposer dans une certaine mesure de tels accords — ce qui est rendu passablement difficile par la rigidité de cette position; et ces difficultés d'adaptation, à leur tour, ne peuvent qu'engendrer des crises ultérieures entre les alliés occidentaux.

II

Les fédéralistes affirment

que la réunification nationale ne mérite pas le rang de fin politique suprême et que, par conséquence, elle occupe indûment une telle place.

1) *Géographiquement.* La réunion de tous les Allemands, et seulement de tous les Allemands, en un seul Etat est, de ce point de vue, impossible, et dans une plus grande mesure que, par exemple, la réunion de tous les Français, ou les Espagnols, ou les Italiens en un seul Etat. On admet généralement que la tentative de fonder un semblable Reich pan-allemand de la part du na-

tional-socialisme n'avait pas de sens, et entraînait à d'insoutenables prétentions territoriales. Mais il n'y a pas de logique interne non plus dans l'affirmation que les Allemands de la République fédérale et ceux de la SBZ doivent absolument former un seul Etat. D'un autre côté il faut observer que la République fédérale est déjà, du point de vue du nombre de ses habitants le plus gros Etat européen après la Russie. Dans le cas d'un Etat allemand réunifié il existerait une nette disproportion avec les Etats voisins, et celle-ci, par les simples données de fait géographiques, pourrait altérer l'équilibre interne européen, et d'une façon d'autant plus considérable que les frontières de l'Allemagne seraient les plus étendues.

2) *Historiquement.* L'application du principe de l'Etat national à cette situation allemande a fait de l'Europe, dans la période qui a précédé la première guerre mondiale, une zone explosive de tension. Les données géographiques, dans le cas de l'Etat national allemand, ont conduit à une politique de puissance agressive tournée vers l'extérieur, et ont produit, intérieurement, une structure étatique autoritaire et militariste. Ainsi l'idée d'un Reich allemand est-elle grevée par l'histoire d'une lourde hypothèque. La seconde guerre mondiale ne fut rien d'autre que la guerre du Reich allemand nazi; et même dans le cas de la première guerre mondiale un certain nombre de voix autorisées en rejettent sur l'Allemagne la faute exclusive. Et du moment que l'Allemagne s'est signalée dans le passé d'une manière si évidente par ses prétentions de puissance, l'aspiration allemande à la réunification se présente également aujourd'hui aux yeux de beaucoup comme une simple prétention à un accroissement de la puissance allemande, sinon comme la prétention égoïste à un pouvoir ruineux.

3) *Psychologiquement.* Aussi bien la prévision d'une superpuissance allemande telle qu'elle résulterait de la réunification, que le souvenir des anciennes exactions commises par l'Allemagne, font que la réunification se réduise, aux yeux de beaucoup d'étrangers, à une perspective contre laquelle ils s'élèvent, ouvertement ou en cachette, non seulement par les réserves qu'ils formulent, mais même avec malaise ou avec peur. Cela fait que la revendication allemande de réunification ne trouve souvent auprès des alliés qu'un faible appui, tandis que, au contraire, la propagande russe contre l'esprit de revanche allemand, etc., trouve facilement un terrain propice. D'autre part le concept de nation a perdu, même chez les Allemands, ce halo sacro-saint qu'il avait naguère. La revendication de réunification est un tabou, mais elle ne trouve pas vraiment l'appui spontané et effectif de toutes les personnes susceptibles de s'intéresser à la politique, et elle

n'est pas le point évident de rencontre de la pensée politique allemande. Menée par tous les partis et par beaucoup d'autres organisations de la *Bundesrepublik*, la propagande officielle pour la réunification ne peut obtenir dans l'opinion publique allemande que l'un ou l'autre des résultats suivants: une partie de la population pourrait être amenée à penser que dans l'actuelle situation de division de l'Europe en Etats nationaux il existe une possibilité de rétablir l'unité nationale, mais que le gouvernement allemand ne sait pas en profiter; une autre partie de la population pourrait être amenée au contraire à conclure avec résignation que les politiciens ne parlent que de buts irréalisables. Cette dernière partie de la population, en continuant l'augmentation, est ainsi détournée, non seulement du but que représente la réunification, mais de tout intérêt pour la politique en général.

4) *Moralement*. L'union de l'Etat et de la nation n'est pas une valeur en soi. Une valeur qui sans aucun doute se place bien plus haut est la liberté. Il existe, certes, un certain rapport entre ces deux valeurs. Ainsi, il est hautement probable que si l'on devait concéder aux Allemands de la SBZ la liberté de décider de leur destin politique, ils se prononceraient pour la reconstitution de l'unité allemande. Cela correspond également à la pensée traditionnelle que l'on doit accueillir dans son propre Etat la fraction d'un peuple à laquelle on veut transmettre la propre liberté dont on jouit soi-même. Mais on ne doit pas oublier que c'est très fréquemment qu'au nom de la nation on a foulé aux pieds la liberté de son propre peuple comme aussi et surtout celle des autres peuples. Si l'unité de la nation est quelque chose qui peut avoir des conséquences bonnes ou mauvaises, la liberté de la personne humaine est par contre (limitée qu'elle est par la liberté des autres) une valeur en soi.

III

Les fédéralistes déduisent de ce qui précède

qu'une fois de plus, la pensée nationale a falsifié le problème.

Du moment que la nation n'est pas une valeur en soi, tandis que la liberté en est une, le vrai problème n'est pas la suppression de la division nationale, mais la suppression de l'absence de liberté au delà des frontières de la zone soviétique. L'existence de deux Etats, dont les citoyens appartiennent à un seul peuple linguistique, ne serait pas (laissant de côté la fai-

blesse constitutionnelle de ces deux petits Etats) à discuter si dans tous les deux était assurée dans une égale mesure la liberté politique (et avec elle la liberté de mouvement — cf. la République fédérale et l'Autriche). Et si effectivement le vrai problème consiste dans le manque de liberté et non dans la division en nations, il ne s'agit pas d'une question purement allemande, mais d'un problème européen. Le manque de liberté ne domine pas seulement dans la SBZ (quoique la terreur y soit particulièrement violente), il domine dans tout le bloc oriental. La division ne passe pas seulement à travers l'Allemagne — quoique le maintien de la division contredise des stipulations qui pour être inefficaces n'en sont pas moins précises —, elle passe à travers l'Europe toute entière.

que les possibilités entrevues et les plans conçus jusqu'à ce jour pour obtenir une solution du problème sont stériles et inopérants et ne méritent pas notre appui.

Quel que soit celui de ces chemins que l'on prenne, la division de l'Europe et le manque de liberté des Etats satellites de l'Est de l'Europe demeureraient inchangés. La solution que constitue l'annexion de la *Bundesrepublik* au bloc oriental serait un pas en arrière de la liberté et de la démocratie; les solutions que constituent la reconnaissance de la DDR et l'insistance sur le *statu quo* n'apporteraient aucune amélioration; les solutions que constituent l'annexion de la SBZ par l'Occident et la neutralisation de l'Allemagne ne seraient qu'un pas en avant assez limité. Mais, à cet égard, la faible dimension du territoire dans lequel la liberté et la démocratie progresseraient ne constitue pas l'unique faiblesse de cette solution. La seconde, par suite de l'établissement contractuel de la neutralité de l'Allemagne et de l'interdiction qui lui serait faite de se lier par des alliances, cimenterait la présente situation de morcellement de l'Europe en un certain nombre de petits Etats nationaux. Non seulement l'Allemagne se verrait empêchée d'entrer dans une organisation étatique supranationale européenne, mais la fondation d'un vrai Etat fédéral européen deviendrait impossible même pour les autres Etats européens sans la participation de l'Allemagne. La collaboration entre Européens, dans la mesure où elle existe aujourd'hui, devrait être abandonnée. La première, tout en n'excluant pas totalement la possibilité de la fondation d'un Etat fédéral européen, la rendrait cependant en réalité assez difficile, les autres Etats européens ayant peur de tomber sous l'hégémonie d'une grande Allemagne, ce qui, d'un côté comme de l'autre, donnerait encore une fois un nouvel aliment au nationalisme en éloignant la perspective d'une union européenne.

IV

Les fédéralistes déclarent par conséquent

que la fondation d'un Etat fédéral européen sur l'espace occupé par les démocraties occidentales est la meilleure voie et la plus riche d'avenir même pour la solution de ce problème.

1) L'Europe deviendra de la sorte un centre de pouvoir qui constituera pour Moscou un interlocuteur à prendre au sérieux. La Russie ne sera plus tentée de pousser les Etats de l'Ouest de l'Europe les uns contre les autres. L'Etat fédéral pourra déployer seul sa propre activité, établir le moment où il jugera propice de traiter; il ne sera pas contraint de réagir seulement aux initiatives russes ou de prendre position dans la ligne des idées américaines.

2) Le bi-polarisme Est-Ouest disparaîtra. La convergence des intérêts économiques et spirituels avec les USA demeurant ce qu'elle est, l'Etat fédéral européen, capable d'une politique autonome de défense, contribuera à la détente dans le monde. Une perte d'influence de la Russie en Europe ne conduira pas automatiquement à un accroissement de l'influence de l'Amérique en Europe. En dépit de l'égalité des *Weltanschauungen* politiques dans l'Etat fédéral européen et les USA, il pourra se manifester entre eux des contrastes d'intérêt relativement à des problèmes concrets. Et il est bien possible que pour l'URSS la satisfaction que lui apporterait de tels contrastes compense l'abandon de telle ou telle position.

3) Par suite de la construction de l'Etat fédéral européen, la division de l'Europe et l'absence de liberté dans le bloc oriental seront ressentis par toute la population de l'Europe occidentale comme un problème européen. Le problème de la réunification allemande ne se présentera plus comme un problème de puissance nationale mais prendra place dans le problème européen et humain qui consiste à savoir comment sera assurée l'auto-détermination aux hommes vivant de l'autre côté du rideau de fer.

4) Chez les Européens du bloc oriental, la peur des Allemands, qui dans une certaine mesure a discrédité la politique occidentale dans son ensemble, mais tout particulièrement celle de l'Allemagne de l'Ouest, sera remplacée par la force d'attraction de l'Etat fédéral européen. L'intégration économique du Marché commun a rendu évidente la force économique de l'Europe occidentale; l'intégration politique dans l'Etat fédéral européen montrera la force politique de l'Europe. Elle rendra particulièrement digne de confiance la démocratie occidentale, dans

la mesure où sera garantie même l'indépendance de la politique étrangère. Certaines relations particulières et traditionnelles (France-Pologne et pays balkaniques, Angleterre-Tchécoslovaquie) augmenteraient la force d'attraction de l'Etat fédéral européen.

5) Jusque dans les pays en voie de développement la relation entre l'Occident et le bloc oriental ne sera plus perçue comme l'effort de nations individuelles pour l'accroissement de leur pouvoir, mais plutôt comme la tentative de déboucher sur une démocratie internationale et sur l'indépendance à travers la construction des prémisses d'une autonomie continentale. Cela qui fera bénéficier l'Etat fédéral européen d'un puissant appui moral.

6) La construction de la Fédération européenne développera les capacités financières et spirituelles nécessaires pour une union organique et non pas schématique sous l'aspect économique et social, entre l'Est et l'Ouest européen.

que la construction de l'Etat européen exige tous nos efforts et les récompense.

1) Il n'est pas impossible que la construction de la Fédération européenne en Europe occidentale — particulièrement à cause des conséquences qu'elle aura sur les relations entre Est et Ouest — soit exposée à des manoeuvres de la part de l'URSS. Et il ne faut pas exclure que les USA n'assument pas toujours une attitude positive devant la perspective de la fondation d'un Etat fédéral européen, soit pour éviter de troubler un statu quo tranquille et stable, soit pour maintenir intact leur propre *leadership* dans la politique étrangère occidentale. Il faudra aussi tenir compte de l'opposition croissante des gouvernements nationaux qui ne renonceront pas de bon gré à leur souveraineté. Dans une telle situation la construction de l'Etat fédéral européen requerra la collaboration consciente et clairement orientée de tous les Européens.

2) Mais cet engagement sera justifié. L'Etat fédéral européen contribuera à la détente dans les rapports entre l'Est et l'Ouest et éliminera le manque de liberté de l'Europe orientale, tandis que, d'autre part, par la fondation du premier noyau fédéral, on obtiendra, à la place du pur attentisme, de l'immobilité absolue face à une situation insatisfaisante — la division de l'Europe et l'absence de liberté dans le bloc oriental — et sur le chemin de leur élimination, un résultat intermédiaire d'une extrême importance. La fédération de l'Europe occidentale sera en fait l'exemple qui démontrera que les égoïsmes nationaux peuvent être surmontés et que la démocratie peut trouver un cadre supranational dans lequel elle est davantage encore un principe digne de foi pour le développement de toutes les tâches de l'Etat à travers la libre souveraineté populaire.

UNE MOTION DU COMITE REGIONAL LOMBARD SUR LE TYROL DU SUD *

Le Comité régional de la Lombardie du Mouvement Fédéraliste Européen qui s'est réuni en assemblée ordinaire le 8 septembre 1963 a voté à l'unanimité la suivante

MOTION

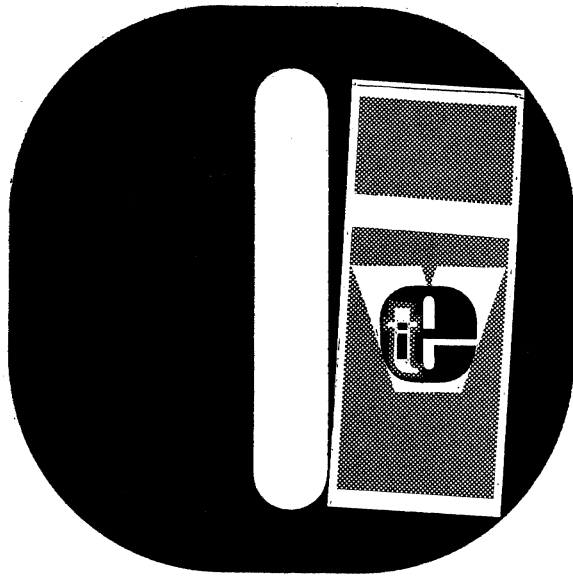
Les fédéralistes de la Lombardie, en face de la recrudescence de la tension dans le Sud-Tyrol, tout en *répétant* que l'emploi de la violence doit toujours être condamné, *invitent* à méditer sur les causes récentes et lointaines qui déchaînent l'action désespérée du terrorisme.

Ils croient que la cause récente est le refus de l'autonomie au Sud-Tyrol, c'est-à-dire des libertés naturelles des sud-Tyroliens, et que la cause éloignée se trouve dans le principe national, c'est-à-dire dans la fusion exclusive de nation et d'Etat, qui rend difficile et même impossible le respect des minorités ethniques et inévitable l'arbitraire policier.

En particulier ils *déplorent* les retards provoqués par le gouvernement et la bureaucratie italiens pour l'application des accords De Gasperi-Gruber qui comprennent justement la reconnaissance de l'autonomie du Sud-Tyrol.

(*) Nous publions cette motion sur le problème du Tyrol du sud pour réaffirmer notre point de vue. A cette occasion nous rappelons les articles publiés dans le premier fascicule de notre revue (juin 1959) et dans le numéro de juillet 1961. En juillet 1961 nous avions prévu que le terrorisme aurait continué si l'on ne concédait pas au Tyrol du sud l'autonomie législative et exécutive au sujet des matières prévues par l'accord De Gasperi-Gruber, et notre article se terminait sur les considérations suivantes: « En n'accordant pas l'autonomie... le gouvernement italien a transformé une zone pacifique de montagne, politiquement isolée, en un dangereux foyer de nationalisme italien, autrichien et pan-allemand. Le particularisme des Tyroliens du sud (inextinguible en soi, comme nous l'avons vu), comprimé par le manque de formes autonomes d'expression, bloque toute la vie sociale du Tyrol du sud sur le seul problème de l'autonomie, rendant pratiquement inutile la distinction entre les modérés qui la réclament par voie légale, les irrédentistes qui veulent la réunification du Tyrol et le retour à l'Autriche, et les territoristes qui, n'ayant plus confiance dans les moyens légaux, ont choisi la violence. Toute cette pyramide politique, que l'autonomie ferait se démanteler comme un château de cartes, se tient sur pied sous l'action des territoristes et finira par assumer une importance d'autant plus grande que l'action de

ceux-ci sera consistante. En substance le gouvernement italien, en n'insistant pas la région du Tyrol du sud, a mis entre les mains des nationalistes extrémistes un engin explosif que personne, sauf eux-mêmes, ne peuvent manier. Par bonheur, jusqu'à maintenant ils n'ont pas été très forts. Toutefois leur force grandit, et ils sont désormais en mesure de contraindre le gouvernement italien à mettre en marche le mécanisme de répression. C'est là une victoire à eux. Le gouvernement italien, par la répression, accroît au lieu de l'affaiblir la force du terrorisme parce qu'il ne s'agit pas d'éliminer quelques personnes, mais de résoudre ou non le problème d'où viennent la lutte des autonomistes, la révolte des nationalistes et la violence des terroristes, ainsi que leur enchaînement ».



**OLIVETTI
INDUSTRIA
ITALIANA
EUROPEA
MONDIALE
OVUNQUE CIFRE E PAROLE
SONO STRUMENTI
DI CONOSCENZA
E LAVORO**

olivetti

macchine per scrivere
manuali ed elettriche
da ufficio, da studio e portatili
addizionatrici e
calcolatrici elettriche scriventi
contabili e
fatturatrici alfanumeriche
telescriventi
classificatori
schedari e mobili metallici
macchine utensili di precisione
apparecchiature
per l'elaborazione integrata
dei dati
calcolatori elettronici



**MAGNETI
MARELLI**



TUBI in P. V. C. RIGIDO

per edilizia

acquedotti

irrigazione

industria

lastre SAROLUX

tapparella SARONNO

tuboplastica italiana s.p.a.

Saronno

Direttore responsabile Mario Albertini - Editrice Libera Associazione
Il Federalista - Autorizzazione Tribunale di Pavia n. 117 del 18-4-1962 -
Scuola Tipografica Figli della Provvidenza - Milano - Spedizione in
abbonamento postale - Gruppo IV.